

RÉUSSIR  
S'ÉPANOUIR  
ÉCHANGER



RÉUSSIR  
S'ÉPANOUIR  
ÉCHANGER

Loisirs  
Sport  
Éveil à la culture



RÉUSSIR  
S'ÉPANOUIR  
ÉCHANGER

FAMILLE



PARENTS AU HAVRE



Avec Hariane,  
facilitez vos  
démarches

hariane.fr

Hariane Simplifiez-vous la vie !



C'est au sein de la famille que l'enfant construit, pendant ses premières années, ses repères, ses acquis, son développement et sa personnalité. C'est pourquoi au Havre, la préparation de l'avenir de nos enfants constitue une priorité municipale.

Ce guide à destination des parents recense les actions en faveur de la réussite éducative et de l'épanouissement de nos enfants. Il a été conçu dans le but d'accompagner les familles, d'aider les parents à trouver des réponses aux questions qu'ils se posent et de permettre à nos enfants de bien grandir au Havre.

**Edouard PHILIPPE**  
Maire du Havre  
Député de la Seine-Maritime

# SOMMAIRE

## DEVENIR PARENTS

Pages 7 à 11

### J'attends un bébé,

#### quels services me sont proposés ?

- Un suivi médical préventif P 8
- Les différents congés : maternité, paternité, congé parental P 10
- L'état civil de mon enfant P 11
- Comment faire pour adopter un enfant

## FAIRE GARDER SON ENFANT

Pages 12 à 17

### Quel mode de garde choisir

- L'accueil régulier collectif P 14
- L'accueil familial P 15
- L'accueil occasionnel P 15
- Une assistante maternelle agréée P 16
- Une garde d'enfants à domicile P 16
- À quelles aides puis-je prétendre ? P 16
- Rencontrer d'autres parents P 17
- L'accueil des enfants en situation de handicap P 17

## MON ENFANT VA À L'ÉCOLE

Pages 18 à 33

### Favoriser la réussite scolaire

- Un soutien à l'école P 20
- Faire aimer la lecture P 20
- Coup de Pouce Clé P 20
- Jury Jeunes Lecteurs P 20
- La Ville rénove les aires de jeux des maternelles P 21
- Un dictionnaire pour chaque élève de CM2 P 21
- Les accueils en bibliothèques P 21
- L'éveil à la culture P 22

- 15 disciplines sportives proposées aux écoliers P 22
- Une sensibilisation au développement durable P 23
- Le développement des TICE P 23
- Le programme de réussite éducative P 23
- La lutte contre l'absentéisme scolaire P 23

### L'école maternelle et l'école élémentaire

P 24

- L'inscription à l'école P 24
- La carte scolaire P 24
- Obtenir une dérogation P 25
- Accueillir un enfant en situation de handicap P 25
- L'accueil des enfants à besoins spécifiques P 25
- La vie dans les écoles P 26
- Des agents au service de vos enfants P 26
- Les parents d'élèves P 26
- Les coopératives scolaires P 26
- Le conseil d'école P 26
- Le RASED P 26
- Avant et après l'école P 27
- Les activités périscolaires P 27
- La restauration scolaire P 28
- La pause méridienne P 29

### Mon enfant entre au collège ou au lycée

P 30

- L'inscription P 30
- La musique au collège P 30
- Les aides financières à la scolarité P 31
- Les transports en commun P 31
- L'orientation après le collège P 32
- LE BIJ, toute l'info pour les ados P 32
- Emploi et insertion professionnelle P 33
- Devenir citoyen P 33

## LOISIRS, SPORT ET CULTURE

Pages 34 à 51

- Se promener en famille P 36
- Les loisirs de vos enfants P 38
- L'offre d'été P 39

### Le Havre, ville sportive

- Le sport pour tous P 40
- Ville des sports nautiques P 40
- Les événements sportifs P 41
- Découvrez le sport P 42
- Ici T'es sport P 42
- Les équipements sportifs P 43
- Les piscines P 43
- La patinoire P 43
- Les City-stades P 43
- Le pôle Montgeon P 43
- Une oasis au milieu des galets P 44
- Le skate-park P 44
- Le Point Plage P 45

### La culture

- Les musées P 46
- Les enseignements musicaux P 48
- Lire au Havre, les bibliothèques P 49
- La saison culturelle P 50
- Des événements à partager en famille P 51

## ÊTRE PARENTS

Pages 52 à 57

- Créer du lien, se rencontrer, partager P 54
- Le Carrefour des Parents P 54
- Le Printemps des Familles P 54
- Les espaces parents-enfants P 55
- Vous écouter, vous orienter, vous conseiller P 56
- Les services de médiation P 56
- La Maison de Justice et du Droit P 57

## LA SANTÉ DE MON ENFANT

Pages 58 à 61

- Un suivi médical préventif P 60
- La santé à l'école P 61
- Le Point d'Accueil Prévention Santé P 61
- Les filières de santé du Groupe Hospitalier du Havre P 62
- Les services d'accompagnement médical P 63
- Le réseau ESOPE P 63
- Que faire en cas d'urgence ? P 64
- Des lieux dédiés à l'adolescent P 64
- Les numéros utiles P 65

## BIENVENUE AU HAVRE

Page 66 - 67

- Informations pratiques P 66
- Les structures d'accueil P 67



# DEVENIR PARENTS

# J'ATTENDS UN BÉBÉ

## QUELS SERVICES ME SONT PROPOSÉS ?

*L'arrivée d'un enfant soulève des interrogations : « Où accoucher ? Nous ne sommes pas mariés, quel nom portera notre enfant ? Quand faut-il déclarer la naissance ? » Le suivi médical et social pendant la grossesse permettra d'y répondre et de bien préparer l'arrivée de votre bébé. Que vous soyez futurs parents ou jeunes parents, découvrez l'ensemble des services gratuits qui sont proposés pour vous accompagner de l'attente jusqu'aux premiers pas de votre enfant.*

### Les adresses utiles

#### Pour votre couverture sociale

##### Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

222, boulevard de Strasbourg  
76094 Le Havre Cedex  
Régime général : 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou [ameli.fr](http://ameli.fr)  
M.S.A. : 02 35 12 70 70 ou [msa.fr](http://msa.fr)  
R.S.I. : 0 811 46 78 18 ou [hautenormandie.le-rsi.fr](http://hautenormandie.le-rsi.fr)

#### Pour l'étude de vos prestations familiales

##### Votre Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

222, boulevard de Strasbourg  
76094 Le Havre Cedex  
Tél. : 0 820 25 76 30 ou [caf.fr](http://caf.fr)

#### Pour une prévention d'accompagnement médical et social

##### Centre médico-social de proximité.

Liste sur [seinemaritime.net](http://seinemaritime.net) ou [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

Retrouvez toutes les informations utiles sur la rubrique Maternité de [ameli.fr](http://ameli.fr)

### Je suis enceinte

Vous devez accomplir quelques formalités et déclarer votre grossesse avant la fin du 3<sup>e</sup> mois auprès de :

- votre médecin, sage femme...
- la CAF et la CPAM,
- votre employeur,
- vous inscrire à la maternité (prévoir votre carte vitale, votre attestation de Sécurité sociale, précisant que vos droits sont ouverts, et votre carte de mutuelle).

#### Les maternités conventionnées

##### Groupe Hospitalier du Havre

29, avenue Pierre Mendès France  
76290 Montivilliers  
Standard : 02 32 73 32 32  
[ch-lehavre.fr](http://ch-lehavre.fr)

##### Hôpital Privé de l'Estuaire

505, rue Irène Joliot Curie  
BP 90011  
76620 Le Havre  
Standard : 0 825 74 75 76  
(Coût d'un appel : 0,15 € TTC/min)  
[hpe-contact@gsante.fr](mailto:hpe-contact@gsante.fr)



### Un suivi médical préventif

Dès réception de votre déclaration de grossesse, votre CPAM vous enverra :

- un guide pratique « Ma maternité »,
- un calendrier personnalisé de vos examens médicaux et de vos droits,
- un mémento pour noter vos rendez-vous de suivi de grossesse,
- un aide-mémoire pour vous aider.

À partir du 1<sup>er</sup> jour de votre 6<sup>e</sup> mois de grossesse, tous vos frais médicaux remboursables (consultations, frais pharmaceutiques, d'analyses, d'examen de laboratoire, d'hospitalisation) seront pris en charge à 100 % (dans la limite des tarifs de base de l'Assurance Maladie). Cette prise en charge à 100 % se poursuivra jusqu'au 12<sup>e</sup> jour après votre accouchement.

### Votre suivi médical pourra être assuré par :

- les médecins, les gynécologues et les sages-femmes,
- le Centre Médico Social de votre secteur sur votre demande.

Ouvert à tous et gratuit, il accueille et accompagne la famille (enfants, adolescents, couples, parents âgés ou en situation de handicap) dans sa vie quotidienne pour des prestations de logement, budget, situation professionnelle et santé.

### Les activités physiques pendant la grossesse

Les piscines de la Ville du Havre vous proposent deux types d'aqua-activités prénatales à partir du 4<sup>e</sup> mois de grossesse et sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication :

- **Piscine Édouard Thomas** : préparation à la naissance avec des exercices de respiration et travail musculaire visant à corriger la position du bassin. Activité encadrée par un éducateur sportif de la Ville, assisté par une sage-femme.
- **Piscine de la Mare Rouge** : aquagym prénatale pour garder la forme, encadrée par des maîtres nageurs de la Ville du Havre.

Inscription sur place dans les deux cas.

Horaires et tarifs : [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

D'autres activités peuvent être pratiquées comme la marche à pied, la relaxation, le yoga... Consultez la liste des associations sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



### BIBERON OU ALLAITEMENT, COMMENT CHOISIR ?

Vous avez besoin d'un conseil, des associations, médecins ou consultants en lactation sont à votre disposition :

#### Conseils, formation et documentation Réseau Périnatalité en Région Haute-Normandie

Tél. : 02 35 21 48 55  
[reseaux-perinat-hn.com](http://reseaux-perinat-hn.com)  
[cfdam@wanadoo.fr](mailto:cfdam@wanadoo.fr)

#### Conseils, consultation, préparation à l'allaitement et consultations de suivi

• **Hôpital Flaubert**  
Sage-femme : 02 32 73 37 55  
Puéricultrice, pédiatre : 02 32 73 36 20

• **Hôpital Privé de l'Estuaire**  
[hpe-contact@gsante.fr](mailto:hpe-contact@gsante.fr)

• **Maison des familles** : 02 35 43 41 49

• **Association Matern'et Lait**  
[maternetlait@hotmail.fr](mailto:maternetlait@hotmail.fr)  
[maternetlait.info](http://maternetlait.info)  
Tél. : 02 35 20 09 65/06 22 62 23 41

• **Solidarilait Le Havre**  
Tél. : 02 35 21 48 55  
[SolidarilaitH.canalblog.com](http://SolidarilaitH.canalblog.com)

• **Association Bien Naître en Normandie**  
[biennaitreenormandie.org](http://biennaitreenormandie.org)

### Le congé maternité

Le congé maternité comprend un congé prénatal (avant la date présumée de l'accouchement) et postnatal (après l'accouchement). Sa durée varie selon le nombre d'enfants attendus et le nombre d'enfants déjà à charge. Pendant toute la durée de votre congé maternité, votre assurance maladie vous verse des indemnités tous les 14 jours jusqu'à votre accouchement et après la naissance de votre enfant, sur présentation du certificat de naissance.

Nbre d'enfant(s) à naître	Nbre d'enfant(s) à charge	Durée du congé prénatal	Durée du congé postnatal	Total semaines
1	0 ou 1	6	10	16
1	2 ou plus	8	18	26
2	-	12	22	34
3 ou plus	-	24	22	46



### Le congé paternité

Pour la naissance de son enfant, un salarié peut bénéficier d'un congé paternité de 11 jours pour un enfant et de 18 jours en cas de naissance multiple. Sous réserve de remplir les conditions, il pourra percevoir des indemnités journalières pendant toute la durée du congé. Celui-ci doit débiter dans les quatre mois qui suivent la naissance de l'enfant et s'ajoute aux trois jours d'absence autorisée accordés pour une naissance. [ameli.fr](http://ameli.fr) > vos démarches

### Le congé parental d'éducation

C'est un congé sans solde ouvert à tout salarié ayant un an minimum d'ancienneté, qui permet d'élever son enfant pendant trois ans. Il peut être pris par le père, la mère, ou conjointement à l'occasion de la naissance de son enfant ou de l'adoption d'un enfant de moins de 16 ans. Ce congé suspend, sans le rompre, votre contrat de travail : vous retrouvez donc un poste à votre retour dans l'entreprise. Site utile du ministère du Travail : [travail-emploi-gouv.fr](http://travail-emploi-gouv.fr)

**À noter :** pendant votre congé parental d'éducation, vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Renseignements auprès de votre CAF ou [caf.fr](http://caf.fr)

### L'état civil de mon enfant

*Vous devez accomplir quelques démarches avant et après la naissance de votre enfant.*

#### Déclarer la naissance

Vous devez déclarer votre enfant dans les trois jours qui suivent sa naissance. Cette formalité est obligatoire pour chaque enfant. C'est le père qui doit la faire ou à défaut un témoin de l'accouchement. Si elle n'est pas faite dans ce délai, votre enfant risque d'être privé d'état civil. L'acte de naissance ne pourra alors être dressé qu'en vertu d'un jugement du Tribunal de Grande Instance.

Les démarches peuvent se faire à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes. Pensez à vous munir du certificat de naissance et du livret de famille si vous en possédez un. Pour vous faciliter la vie, déclarez en ligne sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

#### Reconnaître l'enfant

Pour les futurs parents mariés, il n'y a pas de formalité à accomplir, elle est automatique. Pour les parents non mariés, la déclaration de naissance ne vaut pas reconnaissance. Pour établir le lien de filiation, le père devra :

**Avant la naissance :** faire une déclaration auprès d'un officier d'état civil, dans votre mairie, muni d'une pièce d'identité.

**Au moment de la naissance :** en reconnaissant l'enfant lors de la déclaration de naissance dans les trois jours suivant l'accouchement.

**Après la naissance :** sur la même démarche qu'avant la naissance mais muni de l'acte de naissance ou du livret de famille.

#### Le nom de l'enfant

Il est désormais possible qu'un enfant porte les deux noms accolés de ses parents, ou bien celui du père ou celui de la mère. Pour les couples non mariés désirant que leur enfant porte leurs deux noms, les liens de filiation doivent être établis par chaque parent.

#### L'autorité parentale

En droit français, l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs pour l'intérêt de l'enfant. Les parents sont tenus également de veiller à l'éducation, à la protection, au respect et au développement de l'enfant jusqu'à sa majorité ou son émancipation. Ils doivent associer l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. (Convention internationale des droits de l'Enfant, 20 nov. 1989.)

Informations et démarches sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



### COMMENT FAIRE POUR ADOPTER UN ENFANT ?

Contactez le service Adoption du département de Seine-Maritime qui délivre toutes les informations utiles (procédure d'agrément, nombre d'enfants adoptables sur le Département, en France, à l'étranger, organismes facilitant ou agréés pour l'adoption...). En cas d'accord, la décision d'agrément est délivrée pour cinq ans, en France et à l'étranger. Le service adoption vous accompagnera dans vos premiers moments de vie de famille.

**Service Adoption Direction ASE/PMI**  
**Antenne Service Adoption du Havre**  
**Hôtel du département**  
 Quai Jean Moulin - BP 3039  
 76101 Rouen - Cedex 01  
 Tél. : 02 35 03 51 25  
[macd@cg76.fr](mailto:macd@cg76.fr)

**Antenne Service Adoption du Havre**  
 89, boulevard de Strasbourg  
 76600 Le Havre  
 Horaires d'ouverture :  
 du lundi au vendredi  
 de 9 h à 12 h 30  
 et de 13 h 30 à 17 h.

# FAIRE GARDER SON ENFANT

**Vous allez reprendre votre activité,  
vous êtes à la recherche d'un emploi, vous effectuez un stage,  
ou vous souhaitez souffler quelques heures  
par semaine. Si votre enfant est âgé de 10 semaines à 3 ans révolus,  
des réponses diverses existent au Havre : accueil régulier,  
occasionnel ou familial, pour vous aider à choisir  
le mode de garde le plus adapté à vos besoins.**



# QUEL MODE D'ACCUEIL CHOISIR ?

*Répartis sur tous les quartiers, les établissements d'accueil ne sont pas sectorisés. Ils accompagneront votre enfant dans ses premiers pas. La Ville du Havre accroît régulièrement le nombre de places en crèches pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants.*

## L'accueil en collectivité

Si vous recherchez un accueil collectif à temps plein ou partiel, selon un contrat mensuel définissant le nombre de jours de garde et des horaires dépendants de vos besoins, différentes structures d'accueil vous sont proposées :

- **La crèche collective**, ouverte 5 jours/semaine de 7 h 30 à 19 h selon les structures.
- **Le multi-accueil**, ouvert de 2 à 5 jours/semaine de 7 h 30 à 18 h 30 selon les établissements.
- **La crèche parentale**, gérée par les parents assurant eux-mêmes la garde des enfants, avec le soutien de professionnels qualifiés.
- **La crèche interentreprises**, créée en partenariat avec des entreprises locales, un service de l'Etat ou une collectivité locale.
- **La crèche familiale**, qui combine mode d'accueil individuel chez une assistante maternelle agréée recrutée par la mairie et accueil collectif autour d'une équipe d'encadrement. Accueilli à son domicile, l'enfant bénéficie des jeux et ateliers pédagogiques proposés dans les locaux de la crèche familiale, lors de temps de regroupement collectif favorisant la socialisation et l'éveil de votre enfant (contrat mensuel de 3 jours/semaine minimum).

Si vous ne travaillez pas ou souhaitez bénéficier d'un peu de temps libre et/ou que votre enfant rencontre d'autres enfants, l'accueil occasionnel peut répondre à vos besoins ponctuels. Destiné aux enfants de 3 mois à 5 ans révolus, ce mode d'accueil d'1 heure à 4 heures pourra vous être proposé dans les multi-accueils et haltes d'enfants



Plusieurs structures associatives proposent des modes d'accueil collectif et/ou familial. La demande se fait auprès du responsable qui gère directement les dossiers d'inscription et les admissions. La tarification vous sera expliquée par la direction de l'établissement.

Liste des structures d'accueil (municipales ou associatives) proches de votre domicile ou de votre lieu de travail : [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



## INSCRIPTION EN STRUCTURES MUNICIPALES :

**Point Information Petite Enfance**  
Hôtel de Ville  
Avenue du Général Leclerc - BP 51  
76084 Le Havre Cedex  
Tél. : 02 35 19 42 24  
[petite-enfance@lehavre.fr](mailto:petite-enfance@lehavre.fr)

**Un professionnel Petite Enfance vous accueillera selon vos disponibilités :**  
Les mardis et jeudis de 14 h à 18 h  
ou sur rendez-vous.

## Sur la Ville du Havre, vous trouverez à votre disposition :

- 5 crèches collectives
- 15 multi-accueils
- 1 crèche parentale
- 3 crèches interentreprises
- 3 crèches familiales
- 3 haltes d'enfants

Liste des structures sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



Lien utile [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr)



## À QUELLES AIDES PUIS-JE PRÉTENDRE ?

Si vous faites garder votre enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée, la CAF peut vous verser une allocation : la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) qui comprend quatre allocations cumulables et complémentaires :

**La prime à la naissance ou à l'adoption :** une aide ponctuelle, soumise à des conditions de ressources pour faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de l'enfant.

**L'allocation de base :** elle sert à assurer les dépenses pour votre enfant, à charge, de la naissance à 3 ans.

**Le complément de libre choix du mode garde :** votre enfant est âgé de moins de 6 ans, et vous faites appel à une assistante maternelle agréée, à une garde à domicile, à une association ou à une entreprise habilitée pour la garde de votre enfant.

**Le complément de libre choix d'activité :** vous ou votre conjoint ne travaillez plus ou exercez une activité professionnelle à temps partiel pour vous occuper de votre enfant.

Toutes les informations sur : [caf.fr](http://caf.fr)

## L'accueil chez une assistante maternelle agréée

Agréées par le département de Seine-Maritime, elles sont plus de 1 250 au Havre et peuvent accueillir jusqu'à quatre enfants à leur domicile. Vous obtiendrez leurs coordonnées auprès du Centre Médico-Social du secteur recherché.

Vos démarches :

- **déclarer** l'assistance maternelle à la Caisse d'URSSAF dont vous dépendez dans les 8 jours qui suivent l'embauche,
- **adresser** la demande d'aide à votre Caisse d'Allocations Familiales,
- **remplir**, pendant toute la durée de l'emploi de l'assistante maternelle, vos obligations d'employeurs, notamment celles d'établir un bulletin de salaire mensuel et de déclarer ses salaires...

Pour vous accompagner, contactez les Relais Assistantes Maternelles (RAM) situés dans les équipements suivants : la Maison des Familles, l'Espace Famille Brindeau, la Passerelle Bleue, la Maison à Jouer d'Aplemont et le Jardin des Tout-Petits.

Coordonnées sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

## La garde d'enfant à domicile

Plusieurs formules existent : baby-sitting, garde occasionnelle ou régulière, à temps plein ou à la journée, garde partagée. Les tarifs peuvent varier selon l'âge de votre enfant et le volume horaire. Vous pouvez bénéficier de la PAJE, versée par la CAF (cf. encadré), ou sous conditions, d'un crédit d'impôts ou d'une réduction d'impôts pour vos dépenses liées à l'emploi d'un salarié à domicile. L'avantage fiscal est calculé sur les dépenses que vous supportez effectivement. Plus d'infos sur [service-public.fr](http://service-public.fr)



## Rencontrer d'autres parents Échanger avec des professionnels

### Les centres de Protection Maternelle et Infantile du département de Seine-Maritime

Ils sont ouverts à tous et gratuits. Jeunes parents, vous pouvez y obtenir des conseils de puériculture, un accompagnement et un suivi médical préventif pour votre enfant de moins de 6 ans. Les centres proposent également des permanences de sages-femmes.

### Qui peut en bénéficier ?

Tout parent d'enfant de moins de 6 ans : la santé et le développement de votre enfant sont suivis à travers des consultations médicales préventives. Vous pourrez rencontrer des puéricultrices pour faire un point sur la croissance, la nutrition et la santé de votre enfant. Des activités d'éveil sont également proposées par des professionnels de la petite enfance.

### Les espaces parents-enfants

Lire page 55.

Coordonnées sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

## L'accueil des enfants en situation de handicap

La Ville du Havre, en lien avec des associations, propose aux familles différentes structures pour accueillir des enfants en situation de handicap : les multi-accueils, les lieux d'accueil parents-enfants, les Relais Assistantes Maternelles. Un projet d'accueil individualisé est alors défini avec le responsable de la structure, la famille, les médecins et institutions qui ont en charge l'enfant.



## OÙ S'ADRESSER ?

### Point Information Petite Enfance (Hôtel de Ville)

Avenue du général Leclerc - BP 51  
76084 Le Havre Cedex  
Tél. : 02 35 19 42 24  
[petite-enfance@lehavre.fr](mailto:petite-enfance@lehavre.fr)  
Permanence : mardi et jeudi de 14 h à 18 h ou sur rendez-vous.

# MON ENFANT VA À L'ÉCOLE

**Avec 103 écoles publiques municipales et 10 écoles privées,  
Le Havre accueille plus de 18 000 enfants scolarisés  
en maternelle ou élémentaire.**

**Depuis 2010, la Ville s'est engagée dans un vaste programme  
de rénovation des écoles pour proposer aux enfants et aux enseignants  
des structures modernisées et adaptées  
au programme pédagogique. Elle a également pour objectif  
d'en créer de nouvelles, d'abord dans les quartiers sud  
puis dans le centre ancien.**



# FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE

*Premier partenaire de l'Éducation nationale, la Ville du Havre mobilise et accompagne toute la communauté éducative pour assurer aux enfants une bonne intégration dans la société.*



## Un soutien à l'école

Des subventions sont accordées aux écoles maternelles et élémentaires pour la réalisation de projets pédagogiques, l'acquisition et le renouvellement du matériel informatique, de livres, ainsi que l'achat des fournitures scolaires.

## Faire aimer la lecture

Lancé en 2011 par la Ville du Havre, *Lire au Havre* se décline à l'école par les actions suivantes :

**Coup de Pouce Clé**, est un dispositif national de prévention des décrochages précoces en lecture-écriture. Il s'adresse à des enfants scolarisés en Cours Préparatoire, mais nécessitant un accompagnement complémentaire pour passer le cap, parfois difficile, de l'apprentissage de la lecture-écriture.

**Jury Jeunes Lecteurs** s'adresse aux enfants de 5 à 12 ans, de la grande section maternelle aux collégiens de 6<sup>e</sup>. Les enfants élisent l'ouvrage qui les a le plus séduit parmi 5 à 6 livre étudiés. 7000 jeunes en moyenne y participent chaque année.

## D'ici 2014, la Ville rénove toutes les aires de jeux des maternelles

**Jeux +**, est un programme de renouvellement des 125 aires de jeux des écoles situées dans les maternelles. Ces jeux choisis en lien étroit avec les équipes éducatives répondent aux critères d'accessibilité des enfants, dont ceux porteurs de handicaps physiques.

Conçus avec des matériaux issus de forêts éco-gérées ou à faible coût carbone, ces jeux satisfont aux engagements de la Ville du Havre en matière de développement durable.



## Un dictionnaire pour chaque élève de CM2

Votre enfant est en CM2, la Ville du Havre lui offre son premier dictionnaire, français ou anglais au choix, pour l'aider dans sa scolarité.

## Les accueils en bibliothèques

Des séances de découverte, des lectures ou des rencontres sont proposées toute l'année par le réseau des bibliothèques municipales pour que chaque élève (de la maternelle au lycée) puisse aller, au moins une fois par an, sur le temps scolaire à la bibliothèque.

Les bibliothèques proposent également des conditions d'utilisation privilégiées aux enseignants, aux stagiaires IUFM et à leurs élèves dans le cadre d'accueils de classes.





### L'éveil à la culture

Vos enfants peuvent, sur le temps scolaire, participer à des activités artistiques ou aller visiter les musées. Les établissements culturels de la ville propose une programmation spécifique et riche pour les enfants, le MuMa, le réseau des bibliothèques municipales, le Muséum d'histoire naturelle, le Théâtre de l'Hôtel de Ville, le Conservatoire Arthur Honegger et le Volcan proposent des projets favorisant l'éducation et l'expression artistique et culturelle.



### 15 disciplines sportives proposées aux écoliers

En partenariat avec l'Éducation nationale, la Ville propose, aux écoles élémentaires qui le souhaitent, des activités physiques et sportives, encadrées par des intervenants diplômés d'État. Actuellement, plus de 15 disciplines sont accessibles aux enfants : nautisme, basket, handball...

Pour certaines d'entre elles, la Ville du Havre met à disposition ses équipements et du personnel qualifié et peut assurer l'organisation et la prise en charge du transport.



### Une sensibilisation au développement durable

Les écoles havraises sont sensibilisées sur des thématiques telles que la biodiversité, les déplacements écologiques, la consommation responsable, l'énergie et l'eau. Une illustration spécifique : le lancement du passeport environnement : un programme d'éducation destiné aux élèves de CM1 et CM2 des établissements scolaires du Havre.



### Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication par l'Éducation (TICE)

La Ville du Havre accompagne l'Éducation nationale dans sa volonté de mettre le numérique au service de l'apprentissage en favorisant l'installation de Tableaux Blancs Interactifs (TBI). Une douzaine d'écoles en bénéficient aujourd'hui.



### Le Programme de Réussite Éducative

Ce dispositif partenarial piloté par la Ville, propose des parcours individualisés aux enfants de grande section de maternelle et de 6<sup>e</sup> des quartiers prioritaires de la Ville. Ce sont actuellement plus de 370 enfants qui sont suivis et un peu plus de 1 000 actions mises en place dans quatre domaines : la santé, les loisirs, le soutien à la fonction parentale et le soutien scolaire.

### La lutte contre l'absentéisme scolaire

En partenariat avec l'Éducation nationale et le Département, la Ville a mis en place un dispositif de prévention de l'absentéisme scolaire des élèves âgés de 6 à 18 ans. Il repose sur une coordination forte des professionnels du champ scolaire, social et éducatif intervenant auprès de l'élève et de sa famille. Ce dispositif permet chaque année à environ 40 % des élèves accompagnés de reprendre et de poursuivre une scolarité normale.



# MON ENFANT VA À L'ÉCOLE

## L'ÉCOLE MATERNELLE ET L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

### L'inscription à l'école maternelle

Son inscription est possible dès son deuxième anniversaire dans la limite des places disponibles. S'il a 3 ans révolus dans l'année civile, il est accueilli de droit dès septembre. Seuls les parents ou le responsable légal de l'enfant peuvent l'inscrire à l'école.

**Inscription :** dans votre mairie entre mars et avril. Les dates sont communiquées par campagne d'affichage dans les mairies, les écoles et les crèches ou sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

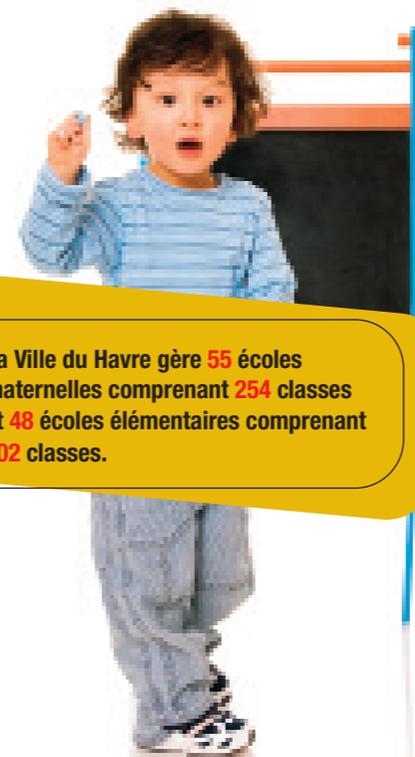
### L'inscription à l'école élémentaire

L'instruction est obligatoire à partir de 6 ans. L'inscription se fait tout au long de l'année, au service Guichet Unique de l'Hôtel de Ville, en mairie annexe ou maison de quartier. Prévoyez votre livret de famille et un justificatif de domicile. Pour les enfants, déjà scolarisés en école maternelle publique, l'inscription est automatique. En cas d'accord d'affectation, vous devez prendre contact avec la direction de l'école concernée pour effectuer l'admission de votre enfant. En cas de désaccord, vous pouvez effectuer une demande de dérogation.

### La carte scolaire

Votre enfant sera inscrit dans l'école correspondant à la carte scolaire, c'est-à-dire dans l'école affectée à votre lieu de résidence.

Renseignements sur [geo.lehavre.fr](http://geo.lehavre.fr)



La Ville du Havre gère **55 écoles maternelles comprenant 254 classes** et **48 écoles élémentaires comprenant 402 classes.**

### Vous êtes Havrais et vous souhaitez une dérogation

- **pour une autre école au Havre :** vous pouvez effectuer une demande de dérogation en cas de désaccord d'affectation,
- **pour une école hors du Havre :** vous devez vous rendre à la mairie de la commune concernée pour obtenir un imprimé de demande de dérogation hors commune et l'adresser à la Direction de la Vie Scolaire - Mairie du Havre - BP 51 - 76084 Le Havre Cedex.

Vous pouvez également scolariser votre enfant dans une école privée ou l'instruire à domicile. Dans ce dernier cas vous devez faire au préalable une déclaration au maire et à l'inspecteur d'académie. Elle doit être renouvelée chaque année. Lorsque l'instruction dans la famille est un choix, les parents ont obligation de se soumettre à une enquête sociale menée par un représentant du maire.

Plus d'infos sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

### Accueillir un enfant en situation de handicap à l'école

À partir de 3 ans, vous pouvez scolariser votre enfant. La scolarisation se fait autant que possible dans l'école de votre quartier. La loi désigne, en effet, l'école la plus proche de votre domicile comme l'établissement de référence. Si les conditions d'accès à l'établissement de référence sont inadaptées, les surcoûts liés au transport de votre enfant vers une école plus éloignée sont à la charge de la collectivité territoriale qui a la responsabilité de la mise en accès des locaux.

La scolarité fait systématiquement l'objet d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Le PPS est élaboré par l'équipe de suivi de scolarisation, l'enseignant référent scolaire "handicap" et vous-même. Il identifie les besoins de votre enfant pour permettre sa scolarisation dans les meilleures conditions, en précisant : la qualité et la nature des accompagnements nécessaires, le recours à un auxiliaire de vie scolaire et à un matériel pédagogique adapté.

### Scolarisation individualisée

Elle consiste à intégrer dans un établissement scolaire ordinaire une classe accueillant jusqu'à 12 élèves handicapés. Dans les écoles élémentaires, les CLIS (Classes d'Intégration Scolaire) sont composées d'enfants présentant un déficit mental, auditif, visuel ou moteur et ont pour objectif de leur permettre de suivre partiellement ou totalement un cursus scolaire ordinaire. Les élèves reçoivent un enseignement adapté au sein de la CLIS en partageant certaines activités avec les autres écoliers.



### OÙ S'ADRESSER ?

**Mission Handicap dans la Ville**  
Mairie du Havre  
Avenue du Général Leclerc - BP 51  
76084 Le Havre Cedex  
Tél. : 02 35 19 44 33  
[servicehandicap@lehavre.fr](mailto:servicehandicap@lehavre.fr)

**Inspection académique**  
**Antenne du Havre**  
**Maison de l'Éducation**  
33, rue du Père Flavigny - BP 2048  
76620 Le Havre  
Tél. : 02 35 22 22 22  
[ia76lehavre@ac-rouen.fr](mailto:ia76lehavre@ac-rouen.fr)

**Antenne MDPH du Havre**  
89, boulevard de Strasbourg  
76600 Le Havre  
**Horaires d'ouverture :**  
**du lundi au vendredi**  
**de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h**



Le ministère de l'Éducation nationale propose sur son site, un espace avec des informations et des guides à l'usage des parents d'élèves.

[Education.gouv.fr](http://Education.gouv.fr)

**Les associations de parents d'élèves**

**FCPE :** [contact@fcpe76.org](mailto:contact@fcpe76.org)

**PEEP :** 40, rue Béranger - 76600 Le Havre  
Tél. : 02 35 42 73 00

Au-delà des fédérations nationales, des associations de parents d'élèves bénévoles existent pour accompagner vos enfants dans la vie de l'école. Rapprochez-vous de l'école de votre enfant pour connaître leurs coordonnées.



## LA VIE DANS LES ÉCOLES

### Des agents au service de vos enfants

Plusieurs métiers sont au service quotidien des écoles. Ces agents municipaux contribuent ainsi, au bon accueil des enfants scolarisés par l'entretien des lieux, la préparation des repas, l'accompagnement des plus petits, mais également leur sécurité aux heures d'entrée et de sortie des classes. À l'exemple des ATSEM, Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles qui sont chargés d'assister les enseignants dans les classes (accueil, animation, hygiène...).

### Vous êtes parents d'élèves

Vous êtes invités à participer à la vie scolaire de votre enfant et à l'encourager tout au long de son apprentissage. Une réunion en début d'année vous permettra de faire connaissance avec son enseignant et de vous familiariser avec le fonctionnement et le projet de la classe. Tout au long de l'année, un cahier de correspondance sera l'outil de communication principal entre vous et l'école : sorties scolaires, absence des enseignants, visites médicales, progression de votre enfant... Des représentants de parents d'élèves sont

élus à chaque rentrée et deviennent ainsi membres du conseil de l'école. Tous les parents peuvent voter et se présenter. Les délégués participent activement à la vie scolaire, ils informent et défendent les intérêts des familles et des enfants.

### Les coopératives scolaires

Elles permettent de faire face à certaines dépenses du quotidien pour améliorer le cadre et la vie scolaire de manière solidaire : aide à l'acquisition de matériel d'appoint, à l'organisation de projets et sorties pédagogiques. En début d'année scolaire, l'enseignant pourra vous demander de participer financièrement à cette coopérative.

### Le conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, donne son avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'établissement. Le conseil d'école est constitué pour une année et se compose du directeur de l'école, du maire ou de son représentant, d'enseignants, de représentants des parents d'élèves et du délégué départemental de l'Éducation nationale.



### Le RASED : Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté

Si votre enfant rencontre des difficultés scolaires ou psychologiques, un maître spécialisé, un rééducateur ainsi qu'un psychologue scolaire peuvent l'aider au sein même de l'école par le biais des RASED, à la demande des enseignants.

## AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE



### L'accueil périscolaire

La Ville du Havre organise dans les écoles maternelles et élémentaires publiques qui le proposent un accueil avant et après l'école, fonctionnant durant toute la durée de l'année scolaire. Les enfants scolarisés de plus de 3 ans peuvent en bénéficier sur leur l'école.

Les accueils périscolaires permettent à l'enfant d'être pris en charge hors du temps scolaire. Cela concerne les parents dont les occupations professionnelles ou autres ne leur permettent pas d'accompagner leur enfant ou de venir le chercher aux heures de rentrée ou de sortie d'école. Ainsi, il bénéficie d'une prise en charge éducative durant les temps hors journée scolaire et hors domicile.

### L'accueil avant l'école

Vos enfants seront accueillis de 7 h 30 à 8 h 20 sous la responsabilité d'animateurs municipaux qualifiés. Des activités ludiques leur seront proposées pour un réveil en douceur : musique, chant, petits jeux d'intérieur.

### L'accueil après l'école

Après un temps de détente de 16 h 30 à 17 h, pendant lequel vos enfants prennent un goûter fourni gratuitement par la Ville, ils seront accueillis jusqu'à 17 h 30 ou 18 h 30 selon vos besoins. Ils pourront bénéficier d'un atelier de loisir éducatif afin de diversifier leurs apprentissages, ou d'activités ludiques culturelles ou sportives. Les exercices ou leçons peuvent être faits, à votre demande, mais la Ville ne garantit pas que les devoirs soient totalement réalisés à la fin de l'accueil.



### COMMENT S'INSCRIRE ?

Au Guichet Unique de la Mairie du Havre, en mairies annexes et dans les maisons de quartier. Pour les accueils organisés par les associations, l'inscription se fait directement auprès de la structure.

Votre enfant peut également participer à des loisirs proposés par les associations après la classe ou le mercredi. (Voir page 38 ou sur le site [lehavre.fr](http://lehavre.fr))

### LES TARIFS

Ils varient en fonction du quotient familial de la CAF. Les tarifs de l'accueil du matin et du soir diffèrent. Ils sont fixés par le conseil municipal et sont consultables sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

### La charte des accueils périscolaires

Conçue par la Ville du Havre, la charte des accueils périscolaires est un outil de référence qui définit des valeurs éducatives communes à partager entre les professionnels de l'accueil périscolaire et avec les familles.

Consultez la charte sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

**INSCRIPTION**

Au choix : tous les jours, selon une semaine type, ou au calendrier. Renseignements, tarifs, Inscription et paiement en ligne sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

**LA RESTAURATION SCOLAIRE**

La Ville du Havre est l'une des rares communes en France qui a fait le choix d'une préparation traditionnelle des repas. Cette confection « comme à la maison » est un gage de qualité alimentaire et d'éducation nutritionnelle. En moyenne 8 000 enfants fréquentent quotidiennement les cantines, soit près d'un enfant scolarisé sur deux.

**Des objectifs de qualité pour les restaurants scolaires :****Garantir l'équilibre nutritionnel et la diversité au sein des menus**

Les menus sont établis dans le respect de la réglementation des recommandations nationales relatives à la nutrition en restauration collective. Identiques pour toutes les écoles de la Ville, les menus sont élaborés par une diététicienne et des cuisiniers des écoles. Sont sélectionnés des produits de bonne qualité nutritionnelle et gustative. Les aliments

de base, les produits frais et de saison sont privilégiés.

**Assurer des préparations savoureuses**

Les recettes sont élaborées par les cuisiniers des écoles et sont diffusées aux 67 chefs de cuisine. La production est réalisée le jour même de la consommation, sur chaque site de restauration.

Afin d'éveiller les sens et la curiosité de vos enfants, il est prévu au moins une fois par mois un repas à thème. Il peut s'agir de la valorisation du patrimoine culinaire d'une région ou d'un pays, de la variation d'un menu autour d'une couleur...

**Garantir la traçabilité et la sécurité alimentaire**

La Ville du Havre privilégie l'approvisionnement en viandes de boucherie issues de filières régionales et garantit l'origine française des viandes bovines servies dans ses restaurants scolaires. Les produits contenant des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) sont exclus. Des formations sur l'hygiène alimentaire sont dispensées régulièrement à l'attention des agents de restauration et des analyses microbiologiques périodiques sont réalisées par un laboratoire indépendant.

**Régime spécifique**

Pour favoriser l'accueil du plus grand nombre d'enfants, trois adaptations sont proposées :

- un plat de remplacement si votre enfant ne mange pas de porc,
- si votre enfant fait l'objet d'interdit alimentaire en matière de viande ; il sera accueilli mais il ne lui sera pas servi de plat protidique de substitution. Il est donc vivement recommandé d'inscrire votre enfant au calendrier, les jours où aucune viande n'est prévue au menu. Les parents concernés doivent remplir un formulaire spécifique disponible auprès du service Restauration scolaire de la Ville du Havre,
- si votre enfant a un problème de santé et est soumis à un régime alimentaire (allergie, diabète...), deux solutions sont possibles : vous apportez un panier repas ou le cuisinier adapte le menu. Vous devrez fournir un certificat médical au service de la Restauration scolaire. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera alors établi avec votre participation, le service de Restauration scolaire, un médecin scolaire et les enseignants.

Consultez le règlement des restaurants scolaires sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



## MON ENFANT ENTRE AU COLLÈGE OU AU LYCÉE

La Ville du Havre compte 20 collèges et 12 lycées. La scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Votre enfant sera affecté dans le collège ou au lycée le plus proche de votre domicile, selon la carte scolaire. Les affectations et les dérogations sont établies sous la responsabilité du Rectorat. Une dérogation accordée pour l'école primaire n'est donc pas valable pour le collège.

### L'inscription au collège ou au lycée

Si votre enfant est scolarisé dans une école primaire privée sous contrat, une demande d'entrée en collège public doit obligatoirement être transmise au rectorat par le directeur de l'école.

En cas de changement d'adresse, vous devrez vous présenter à la direction de la Vie scolaire de la Ville du Havre muni d'un justificatif de domicile, afin de faire modifier vos coordonnées. Il vous sera alors remis une attestation de domicile que vous devrez transmettre au directeur d'école qui en informera le rectorat.

Liste des établissements sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

### La musique au collège

Si votre enfant est motivé, des Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse (CHAM et CHAD) lui offrent la possibilité de suivre un enseignement artistique renforcé, grâce à une adaptation de son emploi du temps.

- Les CHAM et CHAD du conservatoire municipal Arthur Honegger s'adressent aux classes de 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> du collège Raoul Dufy.

L'entrée en CHAM ou CHAD implique une double inscription : l'une au collège Raoul Dufy, l'autre au Conservatoire. Pour les élèves de CM2 : s'adresser au directeur de l'école où est scolarisé votre enfant.

- Les CHAM musiques actuelles, sont ouvertes aux élèves du Collège Irène Joliot Curie, quel que soit leur niveau, même débutant. Validés par l'État, les cours sont dispensés par le CEM, une école de musique associative dédiée aux musiques actuelles.

Informations : [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

Infos / renseignements :

**Collège Irène Joliot Curie**  
29, rue Michelet  
Tél. : 02 35 42 44 90

**Collège Raoul Dufy**  
25, rue Dicquemare  
Tél. : 02 32 74 05 40

**Conservatoire Arthur Honegger**  
70, cours de la République  
Tél. : 02 35 11 33 80

**Le CEM**  
10, rue Franklin  
Tél. : 02 35 22 70 65

### L'internat d'excellence Claude Bernard

L'internat d'Excellence du Havre a ouvert ses portes en septembre 2010. Porté par le collège Claude Bernard, il offre un cursus éducatif complet à des élèves motivés qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. La Ville du Havre, soutient ce dispositif depuis sa création. Il accueillera à terme 160 élèves (rentrée scolaire 2012/2013).

Pour toute information :

**Collège Claude Bernard**

Tél. : 02 35 44 80 61

65, rue Hannès Montlairy - 76600 Le Havre

### Les aides financières à la scolarité

**Au collège** : des aides sont attribuées par l'Éducation nationale pour une année scolaire, sous condition de ressources et en fonction du nombre d'enfants à charge (éléments justifiés par l'avis d'imposition).

**Au lycée** : elles sont attribuées par l'Éducation nationale aux élèves scolarisés en lycée et en établissements régionaux d'enseignement adapté. Elles sont calculées en parts qui varient en fonction des ressources et des charges de la famille.

**Au mérite** : c'est une bourse de complément à la bourse de lycée, destinée aux élèves s'engageant dans un cycle conduisant au baccalauréat et ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" au brevet, ou s'étant distingués par leurs efforts en classe de troisième.

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Toutes les infos sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



### Les transports en commun

Le Pass LIA (les Lignes de l'Agglo) permettra à votre enfant de bénéficier d'un titre de transport à tarifs préférentiels pour voyager indifféremment, sur les lignes de bus, de tramway et du funiculaire en utilisant le même titre de transport,



Chaque jour la CODAH transporte plus de 2 000 élèves de la sixième à la terminale. L'inscription s'effectue par les canaux habituels (courrier, guichet, téléphone).

**Le tramway** pour se rendre au collège et au lycée.

Avec son tracé en Y, il relie la ville haute à la ville basse, jusqu'à la plage, du nord-ouest (Mont-Gaillard/Octeville) et du nord-est (Caucriaucville).

**Le bus** propose 19 lignes régulières et 776 points d'arrêts.

La CODAH organise également des transports scolaires vers les établissements de l'agglomération havraise.

Plus d'infos sur [agglo-lehavre.fr](http://agglo-lehavre.fr)

**Vel'H**

Avec Vel'H, c'est simple d'emprunter un vélo pour une durée minimum d'un mois. Service réservé aux Havrais de plus de 16 ans.

**Mobi'Fil**

Un service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite. Pour tout savoir : 02 35 22 34 34.

**Vel'H - Hôtel de Ville - Du lundi au vendredi de 9 h à 13 h**  
Tél. : 02 35 22 27 17

**Tramway - tramway-agglo-lehavre.fr**

**LIA - Tél. : 02 35 22 35 00 - www.transports-lia.fr**

**Lézard'Express Régionale - Tél. : 36 35**





## Liens utiles

### Les services d'orientation

**Centre d'information et d'orientation**  
17, quai Southampton  
76600 Le Havre  
Tél. : 02 32 74 06 30

**Centre d'information et d'orientation**  
25, rue Marie Le Masson  
76620 Le Havre  
Tél. : 02 35 22 44 37

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
le site de l'Éducation nationale

[www.orientation-formation.fr](http://www.orientation-formation.fr)  
portail de l'État, des régions  
et des partenaires sociaux

[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)  
informations et formations  
sur les métiers

## L'orientation après le collège

La 3<sup>e</sup> représente une étape charnière dans le cursus de votre enfant.

Elle est l'année des choix d'orientation et votre enfant pourra opter pour la préparation d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, ou d'un certificat d'aptitude professionnelle et apprendre un métier.

Au troisième trimestre, vous devrez remplir son dossier en indiquant le type de seconde et les établissements souhaités. Plusieurs choix de lycées sont possibles, c'est l'inspecteur d'académie qui décide de l'affectation.

## Le BIJ, toute l'info pour vos adolescents

Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) est un espace d'accueil municipal situé en centre-ville. La Ville du Havre y accueille votre adolescent pour parler des études, de la formation, de

l'emploi, des métiers, des stages, du logement, des vacances, des loisirs et pleins d'autres sujets. Il pourra aussi naviguer sur le web, apprendre à réaliser ou améliorer son CV, consulter la presse locale et tous les documents dont il a besoin pour son parcours, trouver des infos sur des bons plans de sortie, se faire accompagner pour le BAFA, partir au pair à l'étranger, trouver un job saisonnier...

**Anonyme, gratuit et sans rendez-vous**  
2, rue Léon Gautier - 76600 Le Havre  
Tél. : 02 35 19 49 84 / [bij@lehavre.fr](mailto:bij@lehavre.fr)

Les mêmes services sont disponibles dans les Points Info Jeunesse :

**PIJ de Bléville :**  
SAM de Bléville  
15, rue Théophile Gautier - 76620 Le Havre  
Tél. : 02 35 54 17 78  
[Pij-bleville@lehavre.fr](mailto:Pij-bleville@lehavre.fr)

**PIJ de la Mare Rouge**  
Le Satellite  
104, rue Florimont Laurent - 76620 Le Havre  
Tél. : 02 76 80 00 17 / 02 35 46 17 08  
[Satellite.jeunesse@laposte.net](mailto:Satellite.jeunesse@laposte.net)  
Horaires sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

## DEVENIR CITOYEN

### Recensement citoyen et Journée Défense et Citoyenneté

Votre enfant a 16 ans ? Pensez à lui demander de se faire recenser ! Dans le cadre du service national, tout Français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile. Cette démarche est obligatoire avant 25 ans. L'attestation de recensement est du reste nécessaire pour s'inscrire à tout examen (Baccalauréat, permis de conduire...) ou à un concours de la fonction publique.

Cette démarche peut se faire, muni du livret de famille et de la carte nationale d'identité de l'intéressé :

- par internet sur le site [lehavre.fr](http://lehavre.fr)
- à la Mairie du Havre et ses mairies annexes (Bléville, Gravelle, Sanvic...).

### Inscription sur les listes électorales

Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales. En cas de changement de domicile, il convient de faire soi-même la démarche d'inscription.

Renseignements et inscriptions [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



## Emploi et insertion professionnelle

Votre adolescent n'est plus scolarisé, n'a pas de projet professionnel, connaît des difficultés pour trouver un emploi, souhaite être épaulé dans ses démarches professionnelles..., la Mission Locale lui apportera toutes les informations à ses interrogations. Un professionnel à l'écoute l'accompagnera pour concrétiser ses projets.



## COORDONNÉES

### Mission Locale de l'agglomération havraise

2, rue Léon Gautier - 76600 Le Havre  
Tél. : 02 35 22 27 27 / [facebook.com/mllehavre](https://facebook.com/mllehavre)  
[ml-lehavre.fr](http://ml-lehavre.fr) / [contact@ml-lehavre.fr](mailto:contact@ml-lehavre.fr)

### Missions locales de secteur :

#### Eure-Vallée Béréuit

Le Parvis, 50, rue de la Vallée. Tél. : 02 35 13 50 90

#### Caucriaucville

10, avenue du Mont Lecomte. Tél. : 02 35 26 61 60

#### Mont-Gaillard

Pôle des services du Mont-Gaillard  
3, rue Miroglio. Tél. : 02 35 43 53 95

#### Le CCAS

Il accueille également les jeunes de moins de 25 ans pour les aider dans la construction de leurs projets personnels d'insertion sociale (logement, santé, formation, etc.).

Cellule info-sociale au 02 35 19 45 58  
ou contactez le service par mail : [ccasinfosociale@lehavre.fr](mailto:ccasinfosociale@lehavre.fr)

# LOISIRS, SPORT ET CULTURE

La Ville du Havre propose des activités de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. Vos enfants pourront s'initier à la voile dans les bassins, régater en mer, s'envoler en kitesurf ou encore vibrer au départ de la Transat. Ici, l'eau est partout et Le Havre a la fibre sportive.

Le Havre offre une programmation culturelle riche et variée à partager en famille, une scène nationale, des théâtres, musées, cinémas, salles de concert et espaces d'exposition, le tout rythmé par des festivals, lectures publiques, conférences et rencontres. Coup d'accélérateur, à partir de 2013, avec de nouveaux lieux, de nouveaux événements pour la famille.



# SE PROMENER EN FAMILLE

## RESPIREZ, VOUS ÊTES DANS LES PARCS ET LES JARDINS DU HAVRE

*Avec près de 35 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant, Le Havre est l'une des villes les plus vertes de France.*

### La forêt de Montgeon

Véritable base de loisirs, ce parc de 270 ha est un ancien site préhistorique. Equipé de terrains de foot, d'aires de jeux, d'un parc animalier, d'une zone cavalière, de pelouses, il est idéal pour faire du vélo, un tour de poney, découvrir des animaux et l'été faire un tour de pédalo.



### Le parc de Rouelles

Prairies, étangs et bois s'étendent sur 160 ha et offrent un écrin exceptionnel au manoir de la Bouteillerie et à son colombier du XVII<sup>e</sup> siècle, représentatif de l'architecture du Pays de Caux.

Le parc de Rouelles, à la lisière du Havre, offre un paysage rural au cœur de la ville.



### La coulée verte (2005)

Au cœur du quartier de Mont-Gaillard, ce poumon vert est constitué de bouledromes, d'installations sportives, de jardins familiaux et d'aires de jeux.

De nombreux sentiers verts parcourent ces 12 ha d'aménagements paysagers.

### La promenade de Caucriauville (2006)

Un parc urbain de 800 m de long sur 80 m de large, forme un immense tapis vert propice aux jeux, à la promenade et à la détente.

### Les Jardins Suspendus (2008)

Un site exceptionnel de 17 ha qui surplombe la baie de Seine et offre des points de vue admirables sur la mer, le port et la ville. Passée la porte d'honneur, vous pourrez emprunter la promenade haute pour découvrir les quatre jardins paysagers. De mai à septembre, nous vous invitons à découvrir et redécouvrir ce lieu et ses richesses autour d'une programmation surprenante : découverte des plantes, fête du Printemps, fête des orchestres, moZ'aïque, journées du patrimoine...



i

### APPRENEZ À VOS ENFANTS À IDENTIFIER LES ARBRES !



L'arboretum de conifères de la forêt de Montgeon, créé en 1993, fait découvrir les conifères susceptibles de pousser dans notre région.

L'arboretum de feuillus du plateau des Ardennes du parc de Rouelles vous présentera 259 variétés d'essences.

[tela-botanica.org](http://tela-botanica.org)



**Le parc Hauser vous fera découvrir une collection de houx.**

Il y a également dans le centre, **les jardins de la place de l'Hôtel de Ville** avec ses bassins, le jardin paysager du **square Saint-Roch**, la **promenade du bord de la plage**, le **parc Hauser** et ses grottes artificielles. Enfin, les jardins de l'**Abbaye de Graille** se visitent en famille pour découvrir un des plus anciens cimetières du Havre où se dégage une ambiance romantique.

# LES LOISIRS DE VOS ENFANTS



## Où inscrire votre enfant ?

À l'Hôtel de Ville, dans les mairies annexes, les maisons de quartier, à la SAM Massillon, au Parvis ou dans les centres sociaux.

Tarifs, inscriptions et paiement sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

### Pour tous renseignements :

Direction Action Territoriale,  
Jeunesse et Vie Associative  
Ville du Havre  
BP 51 - 76084 Le Havre Cedex  
Tél. : 02 35 19 42 33  
[accueilactionterritoriale@lehavre.fr](mailto:accueilactionterritoriale@lehavre.fr)

## L'offre pour les 3-12 ans

Les centres et accueils municipaux proposent aux enfants de 3 à 12 ans une multitude d'activités à découvrir, selon les lieux, les mercredis, pendant les petites et les grandes vacances.

Plusieurs structures accueillent vos enfants : les centres de loisirs, les accueils de loisirs dans les Salles d'Animation Municipales (SAM) et dans les centres sociaux.

Différentes formules d'accueil existent : à la semaine, à la journée, à la demi-journée, avec ou sans restauration selon les structures. Un ramassage en car est assuré pour certains centres de loisirs.

## L'offre pour les 12-17 ans

Dans les accueils de loisirs, les SAM ou les centres sociaux, vos adolescents peuvent se retrouver et échanger : accueil en demi-journée, sorties, soirées ou animations de proximité.

Renseignements et inscriptions dans votre équipement de quartier : retrouvez la liste sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

Une offre est aussi proposée par les associations.  
Rendez-vous sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr) pour consulter l'annuaire des associations.



## Des loisirs pour tous

Tout au long de l'année scolaire, des activités artistiques, sportives, scientifiques, linguistiques... vous sont proposées ainsi qu'à votre enfant. Programme et inscriptions en septembre. Retrouvez le détail des « loisirs pour tous » sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

Retrouvez également sur le site l'offre des associations :  
[Annuaire des associations lehavre-assos.net/](http://Annuaire-des-associations-lehavre-assos.net/)

## L'offre d'été

La Ville du Havre propose également, durant l'été, différents stages qui favorisent l'épanouissement de vos enfants : activités artistiques, créatives, scientifiques, sportives...



## Des loisirs à partager en famille Les fêtes de quartier

Comme chaque année, de mai à septembre, participez aux différentes fêtes de quartier, organisées par la Ville du Havre et ses partenaires, pour vivre un moment fort de convivialité.

Toutes les informations sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



## Lire à l'air libre

Pour jouer et lire sur les pelouses, à la plage, dans les squares, les aires de jeux, aux Jardins Suspendus de la Ville ! Livres et albums se mêlent aux jeux de plateaux, puzzles et jeux de construction pour des temps de partage entre enfants ou en famille. Quand lire devient tout simplement un jeu l'été, ou à l'occasion des festivals d'été ou des fêtes de quartier.

Programme complet sur [lireauhavre.fr](http://lireauhavre.fr)



## L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La Ville du Havre facilite l'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap.

Ils peuvent ainsi bénéficier d'un accueil sous certaines conditions. Par ailleurs, la Ville met en place pour les grandes vacances un centre de loisirs pour les enfants de 6 à 18 ans ayant une déficience mentale.

## RENSEIGNEMENTS :

Mission Handicap dans la Ville  
Hôtel de Ville  
Avenue du Général Leclerc  
BP 51 - 76084 Le Havre Cedex  
Tel : 02 35 19 44 33  
Courriel : [servicehandicap@lehavre.fr](mailto:servicehandicap@lehavre.fr)

## LE HAVRE, VILLE SPORTIVE

*Avec la mer, la plage, ses bassins, ses parcs et ses forêts, Le Havre offre un immense terrain de jeux pour la pratique d'un sport. La Ville du Havre en partenariat avec les associations havraises propose aux enfants de pratiquer un ou plusieurs sports à travers plusieurs dispositifs exceptionnels et gère de nombreux équipements sportifs.*

*En famille, au pied d'immeuble, pendant les petites et les grandes vacances, la Ville leur offre l'opportunité de bouger toute l'année ! Ici, la ville est sportive sur terre, sur mer ou dans les airs !*



### Le sport pour tous

Avec la collaboration de **plus de 300 associations sur le territoire**, plus de **90 disciplines sont proposées** par la Ville du Havre aux plus petits comme aux plus grands. De l'initiation au perfectionnement, les activités sont accessibles pour la majeure partie dès l'âge de 6 ans, pour que votre enfant puisse s'épanouir dans la pratique d'une activité sportive. Certaines activités sont ouvertes aux enfants en situation de handicap.

### Ville des sports nautiques

Voile légère, voile habitable, canoë-kayak, aviron, natation, pêche en mer, kitesurf, planche à voile, funboard, skimboard, bodyboard, ski nautique... Les amoureux de la glisse peuvent au Havre se perfectionner et les plus jeunes s'initier.

Liste des activités et associations sportives havraises dans le guide du sport sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



### Les événements sportifs

La Ville organise ou soutient **plus de 70 manifestations par an**, du semi-marathon de Normandie jusqu'au Week-end de la Glisse, en passant par l'Open international de tennis féminin.

Avec son exceptionnel plan d'eau, **Le Havre accueille des manifestations nautiques de renommée** comme la Transat Jacques Vabre ou le championnat de France de voile Espoir.

Des rendez-vous incontournables à partager en famille : Week-end de la Glisse, rondes roller...





### Où inscrire votre enfant ?

Inscriptions ouvertes 15 jours avant  
chaque période de petites vacances  
Renseignements au

► N° Vert 0 800 35 10 11

(appel gratuit depuis un poste fixe)  
ou sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

### Des vacances sportives pour les 6-18 ans Découvrez le sport

A travers le dispositif « Découvrez le sport » la Ville du Havre propose gratuitement des activités sportives aux 6-18 ans pendant les petites vacances scolaires (Toussaint, février et Pâques). Cette opération, organisée avec le concours des associations sportives havraises et encadrée par des animateurs diplômés, permet de faire découvrir une discipline et d'inciter vos jeunes à une pratique régulière en club.

« Découvrez le sport » est ouvert aux enfants des établissements spécialisés (CLIS, SEGPA, IME) ou en situation de handicap. Des sessions « handisport » et « sport adapté » sont proposées.  
Renseignements au 02 35 19 43 79



### Ici T'es sport

**Le sport en pied d'immeuble** : les animateurs sportifs de la Ville proposent dans les quartiers des activités multisports en accès libre à destination des 10-18 ans, tous les mercredis et samedis après-midi en période scolaire, et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires : double dutch, capoeira, gym urbaine, soft archerie...

**Les Rondes Roller havraises** : de mai à octobre, pratiquez dans les rues de la ville, certains vendredis soirs de 21 h à 23 h, le roller en famille dans une ambiance conviviale et festive, au rythme des thèmes et de l'animation musicale.

Consultez le calendrier et le parcours sur le site [lehavre.fr](http://lehavre.fr) rubrique sport.

**Le sport en famille** : pour découvrir ou redécouvrir votre ville dans un contexte ludique, pratiquez en famille le roller ou participez à des mini-raids urbains le samedi matin. Les départs se font dans certaines cours d'école du centre-ville.

Renseignements au 02 35 19 47 44.

### Les équipements sportifs

#### La patinoire

La patinoire et sa cafétéria vous accueillent de début septembre à fin mai. Les dimanches matins, la patinoire se transforme en « Jardin des glaces » avec un parcours ludique pour faire découvrir les joies de la glisse aux enfants.

Les enfants âgés de 6 à 12 ans pourront y fêter leur anniversaire les mercredis et samedis après-midi (hors vacances scolaires). Quelques soirées à thème à partager en famille vous seront proposées certains vendredis.

Informations, tarifs et horaires d'ouverture sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)  
et au 02 35 47 02 11

Attention le port de gants est obligatoire pour patiner.



#### Le Pôle Montgeon

Situé au lac de la forêt de Montgeon, il vous propose seulement l'été, de louer un VTT, une barque ou un pédalo pour faire une balade et prendre une bouffée d'oxygène en famille.

Informations et tarifs sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



### LES PISCINES

Vous souhaitez apprendre à nager à votre enfant ou vous amuser dans l'eau avec lui :

**Les piscines municipales :**

République, Mare Rouge,  
Caucriaucville et Édouard Thomas vous accueillent tout au long de l'année.

Tarifs et horaires d'ouverture, activités et créneaux familiaux disponibles sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

**Mais aussi**

**Les Bains des Docks**

Horaires/informations : 02 32 79 29 55

**Le Club Nautique Havrais** (seulement l'été)

Horaires/informations : 02 35 43 47 65



### CITY STADE

Ces équipements ouverts à tous permettent la pratique en centre-ville, de volley, tennis, football...

24 city stades sont répartis dans les quartiers.

i

Avec ses 1 800 m<sup>2</sup> de pistes décorées, le skate-park du Havre est l'un des plus grands de l'Hexagone en accès libre toute l'année. Plans inclinés, boulevard de bosses, curbs, snakes et hips : les amateurs de skate, de roller, de BMX, de longboard skate s'en donneront à cœur joie, qu'ils soient débutants ou confirmés.



### Une oasis en plein milieu des galets

L'Espace Sport Plage étend ses terrains de jeux sur 40 cm de sable et 3 000 m<sup>2</sup> pour pratiquer à loisir, encadrées ou non, des disciplines adaptées à la surface : beach-volley, beach-soccer, beach-rugby, flag, sandball, ultimate, jeux de raquettes...

L'espace est en accès libre en dehors des périodes d'animation et de compétition.

Attention, pensez à venir avec vos équipements, il n'y a pas de prêt sur place.

Planning d'activités sur [le havre.fr](http://lehavre.fr)



### Le Point Plage

Situé à côté des Bains maritimes, il propose la location de matériel nautique (canoë/kayak, Funboard, Paddleboard...) ou de faire une sortie à bord du voilier *Fillao*.

Informations et tarifs sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr) ou à l'Office de tourisme du Havre au 02 32 74 04 04.



### Surveillance sur la plage

Des maîtres nageurs surveillent la plage de 11 h à 19 h tous les jours et sont à votre disposition en cas d'urgence aux postes de secours.

Poste de secours n°1 : 02 35 21 66 37

Poste de secours n°2 : 02 35 41 48 13

i

### AUX BAINS MARITIMES

La Ville du Havre met gratuitement à la disposition des personnes handicapées divers équipements adaptés : outre « le tiralo », un engin tout-terrain tracté par un accompagnateur qui permet d'accéder à la mer et de se baigner, le vélo-fauteuil est idéal pour se balader à deux sur le front de mer ou en ville. L'« hippocampe », destiné aux enfants et aux adultes de petites statures, est un fauteuil qui franchit tous les obstacles.

Pour connaître l'ensemble des équipements et les réserver gratuitement, contactez les Bains maritimes, ouvert 7 j/7 pendant l'été de 12 h à 19 h au 02 35 43 18 59.



# LA CULTURE, LES MUSÉES

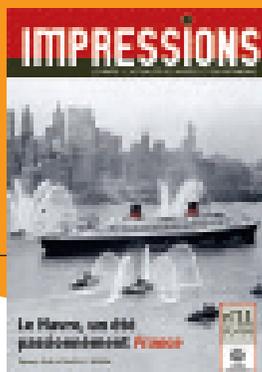
*C'est au Havre, ville de son enfance, que Claude Monet a peint Impression, soleil levant. Ainsi naquit l'impressionnisme. Pour ses ciels et ses lumières, Le Havre est aimé des peintres Turner, Boudin, Corot, Pissarro, Dufy, mais également des cinéastes, Carné, Buñuel, Renoir, Vigo, Kaurismäki.*

*Du MuMa à la bibliothèque Armand Salacrou, du Muséum d'histoire naturelle à la Maison de l'Armateur ou à l'Hôtel Dubocage de Bléville, la ville dévoile ses trésors, fait vibrer son patrimoine et invite petits et grands à des concerts, ateliers, visites guidées et multiples rendez-vous... en passant par la Nuit des Musées qui vous conduira jusqu'à l'été !*



**Aiguiser le regard !  
Éveiller la curiosité !  
Guider la main !**

Toute l'actualité des musées et du patrimoine (ateliers, concerts, spectacles... pour tous) dans *Impressions*. Disponibles dans les structures culturelles de la Ville du Havre et sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



## MuMa

Ludiques et créatifs, les ateliers du MuMa proposent des pistes d'accès aux œuvres des collections ou des expositions temporaires. Ils favorisent le dialogue avec l'univers des formes et des couleurs, initient les jeunes à des techniques variées en stimulant l'imaginaire et l'expression.

**Musée d'Art moderne Andrée Malraux - 2, boulevard Clemenceau**

**Ouvert tous les jours sauf le mardi de 11 h à 18 h - Le week-end de 11 h à 19 h.**

**Renseignements : 02 35 19 62 62.**

## Muséum d'histoire naturelle

Ici, il se passe toujours quelque chose : des expositions interactives et des ateliers où la transmission passe par des expérimentations ludiques, ce qui en fait un lieu idéal pour les enfants.

**Place du Vieux Marché - Ouvert du mardi au dimanche de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.**

**Fermé le lundi et le jeudi matin - Entrée libre.**

**Renseignements : 02 35 41 37 28.**

## Abbaye de Graville

Expositions et concerts

**Rue de l'Abbaye - Ouvert tous les jours de 11h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h, sauf le mercredi de 14 h à 18 h. Fermé le mardi et le 14 Juillet. Fermé les jours fériés et du 1<sup>er</sup> novembre au 14 avril. L'Abbaye reste cependant ouverte toute l'année aux groupes sur réservation.**

**Renseignements : 02 35 24 51 00.**



## Maison de l'Armateur

La Maison de l'Armateur est l'un des derniers témoins du Havre du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'un des fleurons du patrimoine urbain. Un maillon indispensable de la mémoire collective havraise.

**3, quai de l'Île**

**Ouvert tous les jours de 11 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h, sauf le mercredi de 14 h à 18 h. Fermé le mardi et le 14 Juillet. Visites guidées tout public le samedi à 11 h et 15 h 30 et le dimanche à 11 h.**

**Renseignements : 02 35 19 09 85.**

## Espace André Grailot

Le patrimoine maritime havraise est riche et propose de nombreuses activités grâce aux différentes associations qui le composent.

Pour les passionnés de la mer et de l'histoire maritime, de nombreuses associations existent sur Le Havre : association du Musée Maritime et Portuaire, association French Lines, association des Amis des Paquebots et Marine marchande, ADIAS ACH, Conservatoire maritime, Association de l'Hirondelle de la Manche, 12 m<sup>2</sup> du Havre... Bienvenue à bord.

**Chaussée Kennedy**

**Ouvert du mercredi au dimanche de 14 h 30 à 18 h.**

**Renseignements : 02 35 25 37 39 - Plus d'infos sur la vie maritime au Havre : [lehavre.fr](http://lehavre.fr)**

## Hôtel Dubocage de Bléville

Cet édifice remarquable, en partie classé monument historique, situé au cœur du Havre, se veut un espace muséal facile d'accès. Les nouveaux jardins à la française, tout comme les salles d'exposition du rez-de-chaussée et les salles d'études sont en accès libre afin de permettre aux visiteurs de s'approprier les lieux et de créer, avec ce nouveau musée, un rapport simple et naturel. Y sont exposés des objets, estampes, tableaux... faisant référence à l'histoire du Havre et à son port, valorisant ainsi une vie maritime riche et passionnante.

**1, rue Jérôme Bellamarto**

**Renseignements : 02 35 42 27 90.**

## Maison du patrimoine-Atelier Perret

Lieu d'accueil grâce à un guichet d'information touristique, la Maison du patrimoine est également le point de rendez-vous de nombreuses visites et ateliers pour les familles et enfants organisés par Ville d'Art et d'Histoire.

**Renseignements : 02 35 21 27 33.**

**[villeart@lehavre.fr](mailto:villeart@lehavre.fr)**



## Des musées adaptés au handicap

Les musées proposent, sur demande, un accès à leur offre culturelle adapté aux différents types de handicap, en favorisant l'accessibilité aux structures ou proposant un accompagnement en audio, en braille ou en langage des signes.



## LES ENSEIGNEMENTS MUSICAUX



### Les adresses de la pratique artistique

Le fort de Tourneville, pôle de développement artistique et culturel, héberge déjà de nombreuses associations œuvrant dans ces domaines et accueillera dans un futur proche le Centre d'Expression Musicale (CEM) et le Tétris, un équipement innovant.

**Fort de Tourneville**  
55, rue du 329<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie

**Le Jupo**  
Tél. : 02 35 44 68 67

**Atelier de Musique du Havre**  
Tél. : 02 35 54 32 01

**Le CEM**  
10, rue Franklin  
Tél. : 02 35 22 70 65  
contact@le-cem.com  
le-cem.com

### Un conservatoire à portée nationale !

Le conservatoire Arthur Honegger dispense un enseignement pour des élèves de 5 à 75 ans. Danse, théâtre, musique, il accompagne, développe, accueille les pratiques amateurs et forme les artistes professionnels de demain. Avec près de 1700 élèves, une équipe pédagogique forte d'une soixantaine d'enseignants, le conservatoire Arthur Honegger fait partie des dix premiers conservatoires de France. Ici, la pratique est adaptée à tous les publics et chacun peut aller à son rythme. Le Conservatoire favorise l'épanouissement dans la pratique artistique.

- Au Conservatoire votre enfant peut pratiquer un instrument dès six ans : accordéon, alto, basson allemand, clarinette, contrebasse, cor, flûte traversière, flûte irlandaise, guitare, harpe, hautbois, orgue, percussions, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle.
- La danse : une année d'éveil est proposée aux enfants dès l'âge de 5 ans, puis deux années d'initiation aux enfants à partir de 6 ans. À partir de huit ans, l'enseignement s'organise soit autour de la danse contemporaine, soit autour de la danse classique.
- Pour les 14-25 ans, le Conservatoire offre la possibilité de découvrir et d'apprendre la pratique du théâtre.  
Régulièrement les élèves sont invités à se produire en public, spectacles ou portes ouvertes.

Renseignements :

**70, cours de la République - 76600 Le Havre**  
Tél. : 02 35 11 33 80  
conservatoire@lehavre.fr



## LES BIBLIOTHÈQUES

*Les bibliothèques, relais lectures et ludothèques du Havre sont totalement gratuites et des professionnels vous conseillent. Elles organisent toute l'année, des animations, des rencontres avec les auteurs, des expositions, des projections de films et des spectacles pour vos enfants, y compris pour les tout-petits. Des espaces sont spécialement aménagés, même pour les moins de 3 ans. Elles proposent aussi des séances d'initiation et de formation multimédia pour les jeunes : Internet, bureautique, logiciels étonnants sont expliqués aux débutants et explorés avec des utilisateurs chevronnés.*



### Lire au Havre La lecture est d'abord une aventure

Lire au Havre est un dispositif unique en France, destiné à amener la lecture partout dans la ville, pour la mettre à la portée de chacun.

### Les bibliothèques d'équilibre

La future bibliothèque de Niemeyer et la bibliothèque Armand Salacrou forment en binôme la tête du réseau de la lecture publique au Havre. Un réseau qui se renforce pour irriguer le territoire et remplir des missions en constante évolution, à partir des bibliothèques d'équilibre que sont Léopold Sédar Senghor, Martin Luther King et Caucrauville.

Les bibliothèques de Gravelle et Mont-Gaillard seront renforcées dans les années à venir, la première en s'installant dans un lieu plus grand et plus accessible, la seconde en développant sa visibilité afin d'élargir son impact.

### Les Relais lecture Ça se passe près de chez vous

La Ville du Havre va implanter les trois prochaines années, 10 Relais lecture dans les quartiers en adossant l'installation de ces unités de lecture publique à des structures municipales. Chaque Relais lecture mettra 2 000 à 3 000 ouvrages à disposition avec accès Internet et permettra l'accueil de classes scolaires.

### Les Livres nomades, quand le livre s'assied à côté de moi

Depuis mars 2012, des livres peuplent les lieux du quotidien en prenant leurs quartiers, dans ces endroits où l'on passe, s'arrête et attend : des présentoirs dédiés sont ainsi disposés dans des commerces de proximité (cafés, laveries, salons de coiffure, maisons de quartier, lieux médicaux...) et enceintes sportives ou de loisirs.

Des livres pour enfants et pour adultes en libre accès peuvent être feuilletés, emportés, remis en place, prêtés à des amis... Vous pouvez aussi donner des livres à la bibliothèque A. Salacrou pour qu'ils deviennent des livres nomades.

Chaque trimestre la programmation se renouvelle avec une offre spécifique pour les moins de 12 ans. Coordonnées et programme [Zazimut](http://Zazimut) des bibliothèques municipales sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



### La bibliothèque de Niemeyer

En 2014, une nouvelle bibliothèque spacieuse, confortable, conviviale et adaptée à toutes les formes de lecture.

Au cœur du Petit Volcan, la nouvelle bibliothèque s'ouvrira sur un espace de 5 000 m<sup>2</sup> où sera regroupée une offre documentaire et culturelle de tout premier plan, composée de collections imprimées, musicales, audiovisuelles et numériques. Un bouquet de services et de ressources à distance en version web 2.0 se chargera de les compléter et d'en accroître l'accessibilité.

La bibliothèque se distinguera par son haut niveau d'équipement et de services favorisant, selon les besoins des publics, la consultation et le travail de recherche, les échanges et les débats, la formation et l'autoformation, le travail en groupe, les pratiques de création, les pratiques culturelles individuelles et collectives, l'écoute de musique, le visionnage de films...

## LA SAISON CULTURELLE : DES SPECTACLES TOUT PUBLIC

i

### Les assises de la culture

« Donner de l'élan au Havre par la culture pour rendre la cité plus attractive, plus visible et plus unie, telle est l'ambition de la Ville. »

En 2010, la Ville du Havre a souhaité lancer de grands projets de développement culturel pour s'affirmer à l'horizon 2017, année de son 500<sup>e</sup> anniversaire comme une « ville créative. »

De grands projets de rénovation des équipements culturels et artistiques, conjointement aux multiples pistes de réflexion sur le devenir culturel de la Ville sont en cours.

**lehavre.fr**  
rubrique vie culturelle

*Avec l'école ou en famille la programmation culturelle du Havre propose des passerelles entre théâtre, lecture et musique pour embarquer les plus jeunes spectateurs vers des mondes toujours plus riches de rêves et de découvertes !*

### La culture à l'école

À chaque début d'année scolaire, une programmation pour les écoles est établie en lien avec l'Éducation nationale pour proposer aux enseignants une sélection de spectacles et de concerts d'octobre à avril. Ils feront découvrir à vos enfants, dès l'âge de 2 ans, sur le temps de l'école, la musique, la danse, le théâtre, les marionnettes... au théâtre de l'Hôtel de Ville, au Petit Théâtre...

### Des spectacles à voir en famille

La Ville propose une sélection de spectacles à des tarifs adaptés pour les familles.

### Des rendez-vous toute l'année

Pendant les vacances de Noël et celles de Pâques, spectacles et concerts se succèdent pour la famille.  
Programmation sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

Renseignements :

**Direction du Développement Artistique et Grands Projets Culturels**  
Tél. : 02 35 19 48 24

Billetterie en ligne [billetterie.lehavre.fr](http://billetterie.lehavre.fr)  
ou à la caisse du Théâtre de l'Hôtel de Ville, du mardi au samedi,  
de 12 h 45 à 18 h 30

**Attention : Cotés Mômes**, la programmation dédiée à la jeunesse change de nom et devient **Volcan Junior**.

Le programme est consultable et téléchargeable sur [levolcan.com](http://levolcan.com)



## DES ÉVÉNEMENTS À PARTAGER EN FAMILLE

i

### FESTIVALS D'ÉTÉ

#### MOZ'AÏQUE :

**Festival de musiques du monde**  
Dans le cadre exceptionnel des Jardins Suspendus, quatre jours de musique, 40 concerts, 300 artistes, plus de 10 000 visiteurs attendus !  
Classique, rock, reggae, flamenco, chanson, musette...

#### LES Z'ESTIVALES :

**Festival des arts de la rue**  
À la plage ou ailleurs, 180 représentations, 250 artistes, plus de 30 000 visiteurs attendus !  
Théâtre de rue, danse, marionnette, cirque, musique...  
Tout est gratuit !

Programme et informations sur [festivalelelehavre.fr](http://festivalelelehavre.fr)

### Noël au Havre

L'exposition animée de Noël dans les arcades de l'Hôtel de Ville est le rendez-vous des enfants. Plus de 6000 scolaires la visitent chaque année. L'histoire change tous les ans, ours, souris, hérissons ont été successivement les héros de cette exposition unique.

Mais Noël au Havre, c'est aussi le village place Perret avec ses commerces, ses animations, ses ateliers ludiques à destination des enfants et le Père Noël qui déambule entre les chalets. Dans les quartiers, l'animation est au rendez-vous avec la Parade Blanche et la possibilité de faire un tour de calèche. Et, enfin, endormir votre petit dernier en lui racontant le Conte de Noël avec une nouvelle édition chaque année.



### Un livre, un lecteur

De grands et beaux textes sont lus par des écrivains et des comédiens de renom. Un spectacle où la lecture et l'écriture s'écoulent.  
Programme sur [lireauhavre.fr](http://lireauhavre.fr)

### Le Goût des autres

Ce festival littéraire, festif et fédérateur, est ouvert aux adultes comme aux enfants et réunit tous les ingrédients du partage : un bal, un banquet littéraire, des rencontres, des conversations, des lectures et des spectacles.

### Ouest Park

Ce festival tout public propose de nombreux concerts sous chapiteaux chauffés. Ouest Park a déjà accueilli des artistes tels que The Skatalites, Balkan Beat Box, High Tone, Izia, BB Brunes, Arno ou encore Brigitte Fontaine.

### Dixie Days

Chaque année au mois de mai, la commune de Sainte-Adresse organise, en partenariat avec la Ville du Havre, un Festival du jazz, également appelé « Dixie Days ». Pendant trois jours, les amateurs de jazz se régaleront avec une série de concerts gratuits, en bord de mer.

### La Fête de la musique

Le 21 juin, la Ville se transforme en une immense scène de rock, musiques actuelles, musique classique, jazz, musiques du monde, hip-hop, plug-in.

**Live in LH**

Live in LH, Chaque semaine Live in LH vous dit où sortir avec vos enfants le week-end.  
Rendez-vous sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



# ÊTRE PARENTS



# CRÉER DU LIEN, SE RENCONTRER, PARTAGER

## Le Carrefour des Parents

La Ville du Havre, en partenariat avec l'ACSE, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, l'Éducation nationale et le département de Seine-Maritime propose chaque semaine un espace d'échange d'expériences et de sensibilisation aux futurs parents, parents, grands-parents. Ces groupes d'échanges abordent des sujets liés à l'éducation parentale :

- l'autorité parentale
- l'éducation - la scolarisation
- les relations parents-enfants
- les rythmes de l'enfant
- la santé - l'hygiène - l'alimentation

Programme et thématiques sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr) ou au 02 35 22 31 23



## Le Printemps des Familles Tissons, cultivons, fructifions les liens

À l'initiative de la Ville du Havre et en partenariat avec la CAF de Seine-Maritime, le REAAP 76, et de nombreuses associations, le Printemps des Familles propose des moments privilégiés à partager en famille. Chaque année plus de 120 animations ludiques, sportives, culturelles et de détente sont proposées sur deux semaines dans la ville.

Un rendez-vous annuel qui vous donne également l'occasion d'échanger avec d'autres parents ou des professionnels sur des thématiques de l'éducation. Un bon moyen de partager ses expériences !

Programme détaillé sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



## Les espaces parents-enfants

Les espaces parents-enfants sont des lieux de vie et d'éveil où les enfants viennent jouer accompagnés par leurs grands-parents, leur assistante maternelle ou par vous-même. Vous y serez accueillis, écoutés, reconnus dans votre rôle éducatif et vous pourrez rencontrer d'autres parents. De nombreuses activités à partager avec votre enfant sont proposées comme des ateliers d'éveil, des activités, des jeux, des sorties, des spectacles...



## OÙ SE RENCONTRER ?

### Espace Famille Brindeau

54, rue Auguste Rispal - 76600 Le Havre  
Accueil Enfant-Parent - Tél. : 02 35 24 22 06  
RAM - Tél. : 02 35 26 36 27  
PE-EspaceFamilleBrindeau@lehavre.fr

### La Maison des familles

76, rue d'Estimaerville - 76600 Le Havre  
Ouvert du lundi au vendredi sous forme de permanences et d'ateliers.  
Tél. : 02 35 43 41 49  
Relais Assistante Maternelle  
Tél. : 02 35 43 38 95  
PE-MaisonFamilles@lehavre.fr

### La Maison à jouer de Caucriauville

Lieu dédié aux familles habitants le quartier.  
Ouvert du lundi au vendredi selon le planning des activités.  
4, rue Charles Romme - 76610 Le Havre  
Tél. : 02 25 51 74 43

### Le Jardin des Tout-Petits

32, rue Albert Samain - 76620 Le Havre  
Tél. : 02 35 46 92 09 - Ram-laep-csjsb@orange.fr

### Structures associatives :

renseignements directement auprès de l'association  
**La Maison à jouer d'Aplemont**  
32, rue des Paons - 76610 Le Havre  
Tél. : 02 35 47 48 88 - Ram.maj@hotmail.fr

### Grenouillette

6, rue Gravelotte - 76600 Le Havre  
Tél. : 02 76 84 12 00 - sansdetour@wanadoo.fr

### Structure CAF - La Passerelle Bleue

27-29, rue Demidoff - 76600 Le Havre  
Tél. : 02 35 25 23 06 - pussycac@caf.fr

# VOUS ÉCOUTER, VOUS ORIENTER, VOUS RENSEIGNER, VOUS CONSEILLER !



## VOUS AVEZ BESOIN D'UN APPUI ADMINISTRATIF POUR LA SCOLARITÉ DE VOTRE ENFANT ?

### L'AHAM

Association Havraise pour l'Accueil aux Migrants  
et l'insertion Point d'Appui à la vie associative.

Un conseiller peut vous aider à remplir  
le dossier d'inscription de votre enfant  
au collège ou au lycée.

17, rue Anfray  
76600 Le Havre  
Tél. : 02 35 42 32 20  
aham@wanadoo.fr



### Les assistantes sociales

Les assistantes sociales des Centres Médico Sociaux sont à votre disposition. N'hésitez pas à les solliciter. Elles peuvent répondre à vos demandes, vous rassurer, vous proposer des mesures d'accompagnement et vous orienter. À partir de la 6<sup>e</sup>, l'assistante sociale du collège de votre enfant est également à votre disposition.

Liste des CMS sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)



### Les services de médiation et les consultations familiales

#### Médiation familiale de la CAF

##### La Passerelle Bleue

ouverte tous les jours :  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30,  
sauf le lundi après-midi.

27/29, rue Demidoff  
Tél. : 02 35 25 23 06.

#### LE CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Havre est un établissement public communal à vocation sociale. Il anime une action de prévention et de développement social en direction des familles, des personnes âgées, des jeunes et des personnes en difficulté.

Il peut aider les familles rencontrant des difficultés d'ordre financier ou confrontées à des problèmes de logement. Il peut également intervenir en attribuant des aides alimentaires ou financières. Concernant les personnes âgées, le CCAS peut accompagner les familles dans la prise en charge d'un parent vieillissant.

3, place Albert René - 76600 Le Havre  
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 50  
Tél. : 02 35 19 48 70 - [ccas@lehavre.fr](mailto:ccas@lehavre.fr)

### Droit de la famille

Toutes vos questions ou interrogations juridiques trouveront une réponse, un conseil ou une orientation en contactant la **Maison de Justice et du Droit (MJD)**  
8, rue Emile Sicre - 76600 Le Havre  
Tél. : 02 35 35 32 62

### À la MJD vous trouverez toutes les infos pour :

#### Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Un juriste vous renseigne sur vos droits et vos obligations en matière de divorce, pacs, pension alimentaire, droit de visite, etc.

#### L'Association d'aide aux victimes AVRE 76

Un juriste et une psychologue si besoin est, sont là pour vous écouter et suivre votre dossier, pour les victimes d'infractions pénales (violences, vol, cambriolage...).

Infos permanences sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

#### Écrivain public

L'écrivain public vous propose ses services pour rédiger tous courriers juridiques, administratifs ou autres. Accueil sur rendez-vous à la MJD.

Il existe d'autres permanences à la MJD : violences conjugales, psychologue... Renseignez-vous au 02 35 45 32 62.



# LA SANTÉ DE MON ENFANT



# LA SANTÉ DE VOTRE ENFANT



## Ouvrez l'œil !

Sa tête le démange ? Examinez attentivement son cuir chevelu, tout particulièrement au-dessus de la nuque et derrière les oreilles. Attention : si les lentes sont toujours blanches, les poux habituellement noirs peuvent légèrement changer de couleur pour se fondre plus facilement dans le décor. Habituez votre enfant à ne pas échanger brosses, accessoires de coiffure, bonnets, écharpes ni écouteurs de casques avec ses petits camarades. Certaines structures d'accueil collectif peuvent refuser l'accès à leurs services si votre enfant a des poux. Demandez conseil à votre pharmacien pour appliquer le traitement adapté.



## Les services de soins. Où s'adresser ?

Un suivi médical préventif et des conseils sur la santé et l'éveil de votre enfant :

### Dans les Centres Médico-Sociaux

Des consultations médicales préventives gratuites vous sont proposées, pour suivre votre enfant, surveiller sa croissance et son développement, depuis ses premiers jours jusqu'à ses 6 ans.

Coordonnées sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr)

### Par votre médecin traitant ou un médecin pédiatre

À chaque consultation, vous devrez apporter le carnet de santé de votre enfant. Il renferme toutes les données importantes concernant son suivi médical, ses vaccinations, mais également toutes les informations pratiques, conseils et numéros utiles tout au long de sa vie. Il est édité par le Département et vous sera remis à la sortie de la maternité.

### Les certificats de santé

Trois certificats de santé sont à remplir par vous et votre médecin lors des examens du 8<sup>e</sup> jour, du 9<sup>e</sup> et du 24<sup>e</sup> mois remboursés par la Sécurité Sociale.

### Les vaccinations

Chaque année, le calendrier vaccinal fixe les recommandations vaccinales applicables : les vaccins recommandés, les centres de vaccination. Ils peuvent être faits par le médecin traitant, le pédiatre ou le CMS. Si votre enfant intègre un accueil collectif, des vaccinations obligatoires seront exigées.



**NE LAISSEZ JAMAIS** votre enfant sans surveillance même pour quelques secondes.

**En voiture, s'attacher, c'est non négociable. À la maison, mettez hors de la portée de votre enfant les médicaments, produits ménagers ou dangereux.**



## La santé à l'école

Votre enfant bénéficie, sur le temps de l'école, d'examens médicaux pratiqués par les médecins du service de santé scolaire. Si ces examens décèlent une anomalie, vous serez informés par lettre confidentielle à remettre à votre médecin traitant.

Depuis sa création, la CODAH joue un rôle important en matière de santé publique. Elle a pour mission de mener des actions de sensibilisation et de promotion de la santé, de faciliter le dépistage et l'accès aux soins.

Toute l'info sur [agglo-lehavre.fr](http://agglo-lehavre.fr)



## Accès gratuit aux soins :

Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation-Médecins du Monde (CASO)  
39, rue Jean-Jacques Rousseau  
76600 Le Havre  
Tél. : 02 35 21 68 66

Ouvert à toute personne en difficulté d'accès aux soins, sans rendez-vous, le CASO mobilise des équipes pluridisciplinaires. Il travaille également avec les patients à la récupération de leur droits pour accéder au dispositif public de soins.



## AU CŒUR DES QUARTIERS SUD, UN POINT D'ACCUEIL PRÉVENTION SANTÉ (PAPS).

L'objectif de ce nouvel espace d'information et de documentation, gratuit et ouvert à tous, est de se rapprocher des familles en difficulté.

La médiatrice santé accueille tous les usagers au **Parvis (50, rue de la Vallée), sans rendez-vous lors de permanences, les mercredis et vendredis matin, de 9 h à 12 h.**

En dehors de ces permanences, l'accueil se fait sur rendez-vous préalable par téléphone au **02 35 13 43 44** ou par mail à l'adresse suivante : [paps@lehavre.fr](mailto:paps@lehavre.fr)



**LH Dentaire**

Le Centre d'Enseignement et de Soins dentaires vous propose l'intégralité des soins bucco-dentaires ou un simple contrôle de la santé des dents de vos enfants. Il accueille également les adultes.

**GHH**  
55, rue Gustave Flaubert  
76600 Le Havre  
Tél. : 02 32 73 35 85

**Le dispositif "M'T dents" de la CPAM**

L'Assurance Maladie organise un bilan bucco-dentaire gratuit chez un chirurgien-dentiste pour les enfants de 6, 9 et 12 ans et pendant l'adolescence. Tout assuré social reçoit les invitations à son domicile. L'objectif est de faciliter l'accès des enfants aux soins dentaires, d'améliorer leur santé bucco-dentaire, et de leur donner l'habitude de consulter régulièrement un dentiste.

Plus d'infos sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

**Les filières de santé du Groupe Hospitalier du Havre****Le P'tit Hans**

Unité de psychopathologie périnatale pour vos enfants de la naissance à trois ans. L'unité aide aussi les femmes enceintes, les jeunes mamans en période de post-partum ou les parents ayant besoin d'aide pour dissiper un mal-être dans la relation avec leur jeune enfant.

**Hôpital Flaubert**

55 bis, rue Gustave Flaubert - 76600 Le Havre - Tél. : 02 32 73 35 95

**Les Centres médico-psychologique (CMP)**

Pour vos enfants de 3 à 16 ans, les équipes pluridisciplinaires des Centres médico psychologique sont à votre écoute. Contactez le centre de votre secteur :

**Centre médico-psychologique**

**Secteur 06 - Jean Charcot**  
26, rue Jean Charcot - 76600 Le Havre  
Tél. : 02 32 73 38 35

**Centre médico-psychologique**

**Secteur 05 - Odysée**  
6, rue Lanfant de Metz - 76600 Le Havre  
Tél. : 02 32 73 38 35

**Le Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)**

Trouver un appui dans les relations familiales, sociales ou scolaires, faire accompagner son ado pour des séances d'orthophonie, de psychomotricité, d'aide psychopédagogique ou des entretiens parents/enfants.

Le centre assure également un travail de partenariat avec les services extérieurs, et œuvre en complémentarité avec les structures existantes telles que la Protection Maternelle Infantile, le Centre médico-psychologique ou la Maison de l'Adolescent. L'établissement est géré par l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP76).

**CMPP Pauline Kergomard**

31, rue Marie-Le-Masson - 76600 Le Havre

Tél. : 02 32 85 30 60.

[Pep76.cmpplahavre@orange.fr](mailto:Pep76.cmpplahavre@orange.fr)

**Les Centres d'Action médico-sociale précoce (CAMSP)**

Le CAMSP travaille en partenariat avec les CMS, les crèches et les écoles. Lieux de soins ouverts à tous, les CAMSP aident au dépistage des déficiences motrices, sensorielles ou mentales chez les plus petits (jusqu'à 6 ans), et accompagne la famille pour apporter les soins appropriés.

Renseignements : 02 35 63 79 79

**Évaluation et soutien à l'organisation de la parole et du langage de l'enfant (ESOPE)**

Améliorer la prévention, l'évaluation, la prise en charge du langage : dyslexie, dysphasie, dysorthographe, dysgraphie, dyscalculie...

[contact@reseau-esope.org](mailto:contact@reseau-esope.org)

[www.reseau-esope.org](http://www.reseau-esope.org)

Le dossier de demande est téléchargeable en ligne.

**LIENS UTILES****lehavresantée.com**

le portail santé de la région havraise

Un nouvel espace en ligne pour les parents.

Le ministère des Affaires sociales et de la santé propose un nouvel espace d'information pour les parents intitulé Espace info.

Familles : de la naissance à la majorité, un ensemble de conseils pour aider les parents à faire grandir leurs enfants.

Lien : [social-sante.gouv.fr](http://social-sante.gouv.fr)





## Les lieux dédiés à l'adolescent

**La Maison de l'Adolescent**  
Groupe Hospitalier du Havre  
69, rue d'Ingouville  
Tél. : 02 32 74 27 30

Votre adolescent est âgé de 13 à 20 ans et présente des troubles somatiques, psychologiques ou psychiatriques : la Maison de l'Adolescent peut vous aider. Quatre pôles sont à votre disposition : un pôle consultation qui propose des consultations psychiatriques, psychologiques et psychothérapeutiques, un CATTP (Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel), une équipe mobile, composée d'infirmières, d'éducateurs et de psychologues qui assurent l'accueil physique et téléphonique des adolescents, un APPA (Accueil pour parents d'adolescents), **sur rendez-vous au 02 32 74 27 30.**

### Le Centre de planification et d'éducation familiale

Un lieu d'information et d'accueil pour répondre à toutes les questions sur la contraception et la sexualité.

55, rue Gustave Flaubert  
Tél. : 02 32 73 37 55



## Que faire en cas d'urgence ?

Voir si son généraliste est joignable, sauf en cas d'accident traumatologique où l'on se rend directement aux urgences, quelle que soit l'heure. En dehors des heures classiques de consultations des généralistes appelez le standard des médecins de garde au **15** ou au **02 32 73 32 33**. Des médecins habilités vous indiqueront selon les informations que vous leur fournirez, ce que vous devez faire.

## Quand vous êtes aux urgences

Un premier accueil médical de votre enfant a lieu. Un accueil administratif suivra. Inutile de paniquer : tous les accueillants des urgences pédiatriques sont des soignants. Une infirmière évaluera le degré d'urgence. L'ordre de passage est fonction de la pathologie.

# LES NUMÉROS UTILES

- **Samu** - Tél. : 15 ou 02 32 73 32 15
- **Samu social** - Tél. : 115
- **Sapeurs-Pompiers**  
Tél. : 18 (appel urgent)
- **Urgences depuis un portable**  
Tél. : 112
- **Centre antipoison**  
Tél. : 0825 812 822
- **Clinique des Ormeaux**  
Tél. : 02 32 74 32 74  
36, rue Marceau - 76600 Le Havre
- **Hôpital Jacques Monod**  
Tél. : 02 32 73 34 10  
29, avenue Pierre Mendès France  
76290 Montivilliers
- **Hôpital privé de l'Estuaire**  
Tél. : 0 825 74 75 76  
505, rue Irène Joliot Curie  
76620 Le Havre
- **Urgences Pédiatriques**  
Hôpital Jacques Monod  
Tél. : 02 32 73 40 50  
29, avenue Pierre Mendès France  
76290 Montivilliers
- **Urgences Psychiatriques**  
Hôpital Pierre Janet  
Tél. : 02 32 73 39 40  
47, rue de Tourneville  
76600 Le Havre
- **Taxis du Havre**  
Tél. : 02 35 25 81 81

## SOLIDARITÉ

- **Allo Enfance Maltraitée** Tél. : 119
- **SOS Enfants Disparus**  
Tél. : 0810 012 014
- **SOS Enfants Disparus en Europe**  
Tél. : 116 000
- **Accueil sans-abris**  
Tél. : 115 ou 0800 306 306
- **SOS suicide**  
Tél. : 02 35 43 24 25

- **SOS amitié**  
Tél. : 02 35 21 55 11
- **Drogue, alcool, tabac info service**  
Tél. : 113
- **Plateforme Écoute Violences conjugales**  
Tél. : 02 32 22 70 00 (24 h/24)
- **Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide- AVRE 76**  
168, rue Maréchal Joffre  
76600 Le Havre  
Tél. : 02 35 21 76 76
- **Maison de Justice et du Droit**  
Tél. : 02 35 45 32 62

## SÉCURITÉ

- **Police-secours**  
Tél. : 17 (appel urgent)
- **Bureaux de police du Havre : Agglomération havraise**  
196, boulevard de Strasbourg  
76620 Le Havre  
Tél. : 02 32 74 37 00
- **Mont-Gaillard**  
1, rue Miroglio - 76620 Le Havre  
Tél. : 02 35 54 66 10
- **Alma**  
35, rue de l'Alma - 76600 Le Havre  
Tél. : 02 35 42 22 95
- **Caucriaucville**  
158, avenue du 8 Mai 1945  
76610 Le Havre  
Tél. : 02 35 47 25 40
- **Gendarmerie :**  
186, boulevard de Strasbourg  
76600 Le Havre  
Tél. : 02 35 42 40 65
- **Standard tous services de la Mairie du Havre**  
Tél. : 02 35 19 45 45

## L'HÔTEL DE VILLE DU HAVRE

Une réclamation, une info, une démarche

► **N° Vert 0 800 35 10 11**

Appel gratuit depuis un fixe

### Hôtel de Ville

Avenue Général Leclerc - Tél. : 02 35 19 45 45

### Mairie annexe de Bléville

17, rue Pierre Farcis - Tél. : 02 35 46 09 50

### Mairie annexe de Gravelle-Soquence

161, rue de Verdun - Tél. : 02 35 47 24 99

### Mairie annexe de Rouelles

Rue Eugène Mopin - Tél. : 02 35 47 00 58

### Mairie annexe de Sanvic

1, rue Jean Borda - Tél. : 02 35 46 06 67

### Maison de quartier d'Aplemont

45, rue des Saules - Tél. : 02 35 13 06 90

### Maison de quartier de Brindeau

45, rue Gustave Brindeau - Tél. : 02 32 72 77 40

### Maison de quartier des Neiges

16, rue du Hornet - Tél. : 02 35 26 22 81

### Maison de quartier du Bois-de-Bléville

16, allée Pierre de Coubertin  
Tél. : 02 35 46 60 00

### Maison municipale de Caucriaucville

40, rue Jules Vallés - Tél. : 02 35 47 23 77

### Maison municipale du Bois-au-Coq

10, rue Pierre Morgand - Tél. : 02 35 44 46 20

# BIENVENUE AU HAVRE

Vous venez de vous installer au Havre, voici quelques informations pour faciliter votre arrivée :

## Vous travaillez et vous cherchez une solution d'accueil pour votre enfant

Le service de la Petite Enfance vous accueille et vous conseille pour trouver la solution qui répond le mieux à votre besoin. (Lire chapitre 2 pages 14 à 16.)

### Hôtel de Ville

Avenue du Général Leclerc - BP 51 - 76084 Le Havre Cedex

Tél. : 02 35 19 42 24

Mail : petite-enfance@lehavre.fr

Les mardis et jeudis de 14 h à 18 h et sur rendez-vous les autres jours.

## La scolarité de votre enfant

### L'école

Vous devez demander un certificat de radiation au directeur de l'école où votre enfant était scolarisé. Munissez-vous de ce certificat lorsque vous vous rendez à la mairie de votre nouveau quartier de résidence. Vous devrez également apporter votre livret de famille et un justificatif de votre nouveau domicile. On vous demandera certainement également une attestation de vaccination à jour.

Vous obtiendrez un certificat d'inscription que vous devrez remettre au directeur de la nouvelle école de votre enfant. Une fois l'inscription faite, vous devrez représenter les documents fournis à la mairie, avec l'attestation de radiation.

### Collège et lycée

Demandez au service de scolarité du rectorat un certificat de radiation et présentez vous ensuite au service de la scolarité du nouveau rectorat dont vous dépendez avec votre livret de famille, une attestation de vaccination à jour et un justificatif de domicile. Vous devrez également présenter la décision d'orientation et les bulletins scolaires de votre enfant. Il vous sera alors remis un certificat d'inscription avec les coordonnées du nouveau collège ou du nouveau lycée. Vous devrez prendre rendez-vous avec le directeur de l'établissement pour finaliser l'inscription.

La démarche est exactement la même si votre enfant vient d'un établissement privé sous contrat et entre dans le public.

## Immatriculation de votre véhicule et Carte grise

Vous avez un mois pour signaler votre changement d'adresse à la préfecture. Une adresse différente de celle de l'assurance automobile et de la carte grise est passible d'une amende de quatrième classe. Un nouveau numéro d'immatriculation pourra vous être attribué et vous devrez changer vos plaques d'immatriculation.

## Liste électorale

Vous pouvez vous inscrire auprès de votre mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Vous serez automatiquement radié de la liste sur laquelle vous étiez inscrit auparavant. Pensez à inscrire votre enfant s'il est âgé de 18 ans.

## Pour vous accompagner dans votre installation Les structures d'accueil du nouvel arrivant

### Accueil des Villes Françaises

Être accueilli dans la cité de la Porte Océane, obtenir des informations sur Le Havre et sa région, découvrir votre nouvel environnement, participer à la vie de l'association ou vous faire de nouvelles connaissances :

### AVF Le Havre

30, rue Percanville - 76600 Le Havre - Tél. : 02 35 42 38 65

Avf.lehavre@wanadoo.fr

### Le comité d'expansion économique Le Havre Développement

Le Club Accueil propose aux salariés et leur famille, en collaboration avec ses partenaires et ses membres, un service personnalisé d'accompagnement sur mesure, dans toutes les étapes de l'installation : recherche de logement et d'emploi pour le conjoint, scolarité pour les enfants.

### Club Accueil

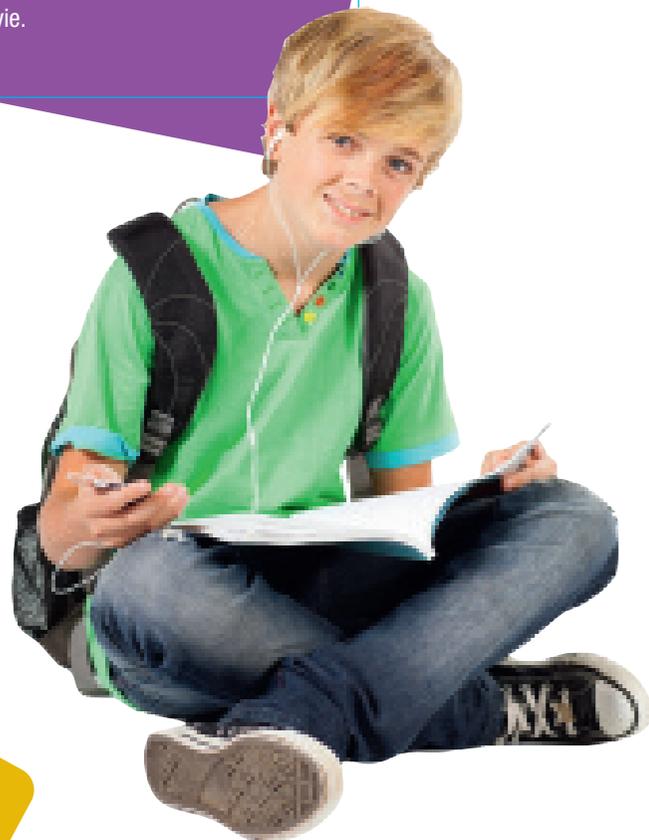
Tél. : 03 32 74 00 20

www.havre-developpement.com



## Changer d'adresse en un clic

Il est possible d'informer le centre des impôts, la CAF, l'Assurance Maladie... de votre changement d'adresse en une seule démarche en utilisant le site [www.changement-adresse.gouv.fr](http://www.changement-adresse.gouv.fr). Ce service devrait vous faciliter la vie.



## À VOTRE ÉCOUTE

Pour répondre à vos questions, vous aidez dans vos démarches ou pour mieux connaître votre nouveau quartier, les élus de quartier sont à votre disposition pour vous recevoir sur rendez-vous.

Toutes les coordonnées sont sur [lehavre.fr](http://lehavre.fr) rubrique vie citoyenne.

Vous pouvez également rencontrer les élus tous les matins de 8 h 30 à 10 h, du lundi au vendredi, à l'Hôtel de Ville. Pour prendre un rendez-vous, contactez le 02 35 19 42 49.

